

Terres et mers australes françaises

1. Données sur le bien du patrimoine mondial

Le chapitre 1 nécessite que les informations soient fournies ou que les informations existantes soient confirmées en ce qui concerne les données de base du bien (nom, date d'inscription, coordonnées géographiques, cartes, présence sur les réseaux sociaux) et recueille également des informations sur les organisations ou entités impliquées dans la préparation de la Section I du rapport.

1.1 - Dénomination du bien du patrimoine mondial

Veuillez noter que toute modification des données pré-remplies dans les questions 1. 1 à 1.4 devra être revue par le Centre du patrimoine mondial et/ou la/les Organisation(s) consultative(s) et approuvée par le Comité du patrimoine mondial. Des conseils pour vous aider dans la procédure sont proposés dans les Orientations. La première étape consiste à informer le Centre du patrimoine mondial.

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)

Veuillez noter que toute modification des données pré-remplies dans les questions 1. 1 à 1.4 devra être revue par le Centre du patrimoine mondial et/ou la/les Organisation(s) consultative(s) et approuvée par le Comité du patrimoine mondial. Des conseils pour vous aider dans la procédure sont proposés dans les Orientations. La première étape consiste à informer le Centre du patrimoine mondial.

Terres et mers australes françaises

Valider

Mettre à jour

Votre commentaire :

1.2 - Détails sur le bien du patrimoine mondial

La réponse à cette question a été pré-remplie à partir des données essentielles incluses dans la base de données du Centre du patrimoine mondial. Elle inclut des informations telles que le nom de l'État partie, le type de bien, le numéro d'identification au patrimoine mondial, l'année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et éventuellement les années d'inscription et de retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)

La réponse à cette question a été pré-remplie à partir des données essentielles incluses dans la base de données du Centre du patrimoine mondial. Elle inclut des informations telles que le nom de l'État partie, le type de bien, le numéro d'identification au patrimoine mondial, l'année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et éventuellement les années d'inscription et de retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Etat(s) partie(s)	France
Type de Bien	naturel
Numéro d'identification	1603
Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial	2019

Valider

Mettre à jour

Votre commentaire :

1.3 - Tableau des informations géographiques

Ce tableau fournit des informations sur la zone en hectares du bien, et le cas échéant, de la zone tampon, obtenues au moment de l'inscription par le Comité du patrimoine mondial. Pour les biens en série, le tableau précise le détail pour chaque composant du bien. Le tableau indique aussi les informations sur les coordonnées géographiques disponibles dans la base de données du Centre du patrimoine mondial, ce qui permet une localisation précise sur les cartes du monde.

Les coordonnées sont en **latitude** (c.-à-d. degrés, minutes, secondes) et en **longitude** (c.-à-d. degrés, minutes, secondes). La procédure et la date limite pour soumettre une demande de modification des limites sont décrites aux paragraphes 163-165 des Orientations.

Termes clés

- [tableau des informations géographiques](#)

Veillez noter que toute modification de cette information doit être approuvée par le Comité du patrimoine mondial. La procédure et la date limite pour soumettre une demande de modification des limites sont décrites aux paragraphes 163-165 des *Orientations*:

«

163. Une modification mineure est une modification qui n'a pas d'impact important sur l'étendue du bien ou d'incidence sur sa valeur universelle exceptionnelle.

164. Lorsqu'un État partie souhaite demander une modification mineure des limites d'un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, cette modification doit être reçue par le Comité avant le 1er février, par le biais du Secrétariat qui demandera aux Organisations consultatives compétentes leur évaluation sur la nature mineure ou non de la modification. Le Secrétariat soumettra l'évaluation des Organisations consultatives au Comité. Le Comité peut approuver une telle modification, ou décider que celle-ci est suffisamment importante pour constituer une modification importante des limites du bien, auquel cas la procédure pour le traitement des nouvelles propositions d'inscription s'applique.

165. Si un État partie souhaite modifier sensiblement les limites d'un bien déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, l'État partie doit présenter cette proposition comme si c'était une nouvelle proposition d'inscription. Cette nouvelle présentation doit être faite avant le 1er février et est évaluée au cours du cycle complet d'évaluation d'un an et demi selon les procédures et le calendrier précisés au paragraphe 168. Cette disposition s'applique aux extensions comme aux réductions.

Voir aussi l'annexe 11 des *Orientations* (Modifications des biens du patrimoine mondial).

ID	Nom	Coordonnées	Bien (ha)	Zone tampon (ha)
1603-001	Crozet	S46 15 18.5 E50 54 47.4	25 578 400,0000	—
1603-002	Kerguelen	S49 22 49.29 E69 21 10.1	39 708 000,0000	—
1603-003	Saint-Paul et Amsterdam	S38 18 0.5 E77 35 0.98	2 010 500,0000	—
Total (ha)			67 296 900,0000	0

Valider

Mettre à jour

Votre commentaire :



1.4 - Carte(s)

Toutes les cartes doivent être soumises au Centre du patrimoine mondial par courrier officiel, en deux copies imprimées (trois dans le cas de biens mixtes) et en versions électroniques. Les versions électroniques des cartes doivent être au format jpg. ou pdf.

Afin de garantir une qualité satisfaisante, les cartes soumises au Centre du patrimoine mondial doivent contenir les éléments suivants :

Une typologie appropriée : être cadastrale ou topographique, selon l'étendue du bien ; il est possible que plusieurs cartes soient nécessaires dans le cas de biens en série. Les cartes fournies doivent être aux échelles les plus larges et les plus pratiques d'utilisation possible afin de pouvoir identifier les éléments topographiques comme les localités voisines, les bâtiments et les routes, ce afin de permettre une évaluation claire des impacts de tout développement ayant lieu à l'intérieur, à la frontière ou à l'extérieur des limites du bien ;

Une délimitation claire du bien tel qu'inscrit : représenter les limites (pas l'emplacement) du bien du patrimoine mondial. Merci de vérifier que les limites correspondent à celles du bien tel qu'inscrit. Tout modification du périmètre du site doit être soumis au Comité du patrimoine mondial par le biais d'une procédure de modification des limites (à cette fin, merci de consulter les paragraphes 163 à 165 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention) ;

L'épaisseur des limites : le plus grand soin est demandé dans le choix de la largeur des limites sur les cartes, en cela que des lignes trop épaisses peuvent rendre la délimitation du site imprécise ;

Une échelle graphique : la seule mention de l'échelle dans un format numérique (i.e. « échelle 1 :10000 ») n'est pas suffisante, une échelle graphique est nécessaire ;

Une grille de coordonnées clairement légendée : la grille de coordonnées peut être remplacée par des références de coordonnées pour au moins quatre points sur la carte. Le système de coordonnées (WGS84, UTM, etc.) doit être indiqué ;

L'orientation : le nord doit être indiqué ;

Une légende : la légende doit faire référence aux « limites du bien du patrimoine mondial » et, le cas échéant, à la « zone tampon du bien du patrimoine mondial ». Tout autre définition tel que « zone de protection » ou « zone A, zone B, zone C », doit être évitée ;

Une langue spécifique : le titre, la légende et toutes les mentions topographiques principales présentes sur la carte doivent être écrits en anglais ou en français ;

Les superficies en hectares : les superficies en hectares du bien inscrit et de sa zone tampon (le cas échéant) doivent être indiquées sur la carte. Merci de noter que toute modification des limites du bien du patrimoine mondial tel qu'inscrit par le Comité du patrimoine mondial doit être approuvée par le Comité du patrimoine mondial.

Merci de noter que le Secrétariat est toujours désireux d'examiner les ébauches de cartes. Celles-ci peuvent être envoyées par courrier électronique directement au Centre du patrimoine mondial.

Merci de noter que toute modification des limites du bien du patrimoine mondial tel qu'inscrit par le Comité du patrimoine mondial doit être approuvée par le Comité du patrimoine mondial.

La procédure et les délais pour soumettre une modification sont indiqués aux paragraphes 163 à 165 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

« 163. Une modification mineure est une modification qui n'a pas d'impact important sur l'étendue du bien ou d'incidence sur sa valeur universelle exceptionnelle.

164. Lorsqu'un État partie souhaite demander une modification mineure des limites d'un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, cette modification doit être préparée en conformité avec le format de l'Annexe 11 et doit être reçue par le Comité avant le **1er février**, par le biais du Secrétariat qui demandera aux Organisations consultatives compétentes leur évaluation sur la nature mineure ou non de la modification. Le Secrétariat soumettra l'évaluation des Organisations consultatives au Comité. Le Comité peut approuver une telle modification, ou décider que celle-ci est suffisamment importante pour constituer une modification importante des limites du bien, auquel cas la procédure pour le traitement des nouvelles propositions d'inscription s'applique.

165. Si un État partie souhaite modifier sensiblement les limites d'un bien déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, l'État partie doit présenter cette proposition comme si c'était une nouvelle proposition d'inscription (y compris l'obligation d'être préalablement inscrit sur la Liste indicative – voir paragraphes 63 et 65). Cette nouvelle présentation doit être faite avant le **1er février** et est évaluée au cours du cycle complet d'évaluation d'un an et demi selon les procédures et le calendrier précisés au paragraphe 168. Cette disposition s'applique aux extensions comme aux réductions ».

Termes clés

- [cartes, soumises au Centre du patrimoine mondial](#)

Le tableau ci-dessous indique un/des lien(s) vers les cartes actuellement disponibles dans la base de données du Centre du patrimoine mondial.

Une carte de bonne qualité est indispensable à la bonne conservation d'un bien du patrimoine mondial.

Les cartes des biens du patrimoine mondial inscrits entre 1978 et 1998 ont été examinées dans le cadre de l'Inventaire rétrospectif lancé en 2004. Les États parties concernés ont été invités à clarifier les limites de leurs sites si nécessaire. Certaines de ces clarifications sont toujours attendues, et des rappels ont été envoyés aux États parties concernés.

Les cartes des biens inscrits depuis 2007 ont été soumises à un processus de Vérification complète, conformément à la nouvelle version des Orientations entrée en vigueur le 2 février 2005.

Les cartes des biens inscrits entre 1999 et 2006 n'ont toutefois fait l'objet d'aucune de ces deux procédures, à savoir l'inventaire rétrospectif ou une Vérification complète. Les documents concernant ces biens devront donc éventuellement être améliorés. Pour assurer la meilleure conservation possible du bien, nous vous remercions de bien vouloir vérifier les cartes des biens du patrimoine mondial inscrits entre 1999 et 2006 et, si nécessaire, de préparer une nouvelle carte définissant les limites et la zone tampon du bien inscrit au patrimoine mondial.

Titre	Date	Lien vers source
Terres et mers australes françaises - carte du bien inscrit	2019	

Valider

Mettre à jour

Votre commentaire :

1.5 - Site Internet et présence sur les réseaux sociaux (le cas échéant)

Le tableau ci-avant liste les URL des sites Internet **officiels** ou des pages **officielles** du bien du patrimoine mondial sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/Instagram/Weibo, etc.). Indiquez les URL à jour.

Valider

Mettre à jour

Votre commentaire :

Site internet des TAAF : <https://taaf.fr/#section1> LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/terres-australes-et-antarctiques-franaises/> Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/TAAFOfficiel/> Twitter : <https://twitter.com/TAAFOfficiel> Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UCuY4w0QrdzrKpJwJm9VGNeA>

2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé (le cas échéant)

Le chapitre 2 vise à recueillir des informations sur les synergies avec d'autres conventions et programmes (UNESCO et autres) associées au bien, ainsi que sur l'étendue de la coopération et de l'intégration entre ces conventions et programmes (le cas échéant).

2.1 - D'après les informations disponibles, ce bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) est désigné et/ou protégé au titre des conventions/programmes recensés dans le tableau ci-après. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.

La colonne de droite sera prise en compte pour le cas où votre bien n'est pas désigné au titre des conventions/programmes listés ou que ceux-ci ne

s'appliquent pas à votre bien.

Le Comité du patrimoine mondial encourage la coopération, la coordination, et le partage d'informations renforcés entre la *Convention du patrimoine mondial* et les autres conventions et programme qui concernent la protection et la conservation du patrimoine culturel et naturel, aux niveaux national et international.

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé](#)
- [Convention relative aux zones humides d'importance internationale \(Convention de Ramsar\)](#)
- [Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé](#)
- [géoparcs mondiaux UNESCO](#)
- [Liste des biens culturels sous protection renforcée](#)
- [Liste des zones humides d'importance internationale \(liste de Ramsar\)](#)
- [Programme de l'Homme et la biosphère de l'UNESCO](#)
- [Registre international des biens culturels sous protection spéciale](#)
- [Réseau mondial des géoparcs UNESCO](#)
- [Réseau mondial des réserves de biosphère \(WNBR\)](#)

		Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>est</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme	Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>n'est pas</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme
2.1.1	Registre international des biens culturels sous protection spéciale (Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé)		×
2.1.2	Liste des biens culturels sous protection renforcée (Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé - 1999)		×
2.1.3	Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) (Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar))	×	
2.1.4	Réseau mondial des réserves de biosphère L'Homme et la biosphère (MAB)		×
2.1.5	Réseau mondial des géoparcs Géoparcs mondiaux UNESCO		×

2.2 - Si nécessaire, merci d'inscrire ici vos commentaires sur la question 2.1

2.3 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de demander, le cas échéant, une protection renforcée pour le bien du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999) au cours des trois prochaines années ?

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé](#)
- [protection renforcée](#)

Merci de noter que la réponse donnée n'a pas d'effet contraignant.

Ne cochez qu'une seule case

2.3.1	Sans objet	
2.3.2	Non	×
2.3.3	Oui	

2.4 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire inscrire le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar), le cas échéant, au cours des trois prochaines années ?

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [liste de Ramsar](#)
- [Liste des zones humides d'importance internationale \(liste de Ramsar\)](#)

Merci que noter que la réponse donnée n'a pas d'effet contraignant.

Ne cochez qu'une seule case

2.4.1	Sans objet	☒
2.4.2	Non	☐
2.4.3	Oui	☐

2.5 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que Réserve pour l'Homme et la biosphère (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [réserve de biosphère \(Programme sur l'homme et la biosphère\)](#)

Merci de noter que la réponse donnée n'a pas d'effet contraignant.

Ne cochez qu'une seule case

2.5.1	Sans objet	☐
2.5.2	Non	☒
2.5.3	Oui	☐

2.6 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme Géoparc mondial UNESCO (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [géoparcs mondiaux UNESCO](#)

Merci de noter que la réponse donnée n'a pas d'effet contraignant.

Ne cochez qu'une seule case

2.6.1	Sans objet	☐
2.6.2	Non	☒
2.6.3	Oui	☐

2.7 - Indiquez le niveau de coopération au niveau du bien entre les différentes désignations des conventions/programmes pour le bien

Dans le cas où votre bien est géré au niveau des autorités locales ou au niveau ministériel, merci d'indiquer le niveau de communication dans la boîte de dialogue ci-dessous.

Termes clés

- [Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé](#)
- [Convention relative aux zones humides d'importance internationale \(Convention de Ramsar\)](#)
- [Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé](#)
- [gestionnaires de sites](#)
- [Programme de l'Homme et la biosphère de l'UNESCO](#)
- [Réseau mondial des géoparcs UNESCO](#)

2.7.1	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	☐
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	☒
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	☐
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	☐
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	☐
2.7.2	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	☐
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	☒
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	☐
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	☐

2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.3	Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	×
2.7.4	Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	×
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.5	Géoparc mondiaux UNESCO	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	×
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	

2.8 - Ajouter ici les informations sur la coopération avec une autre/ d'autres désignation(s)/programme(s)

La France est État partie de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages (CITES), Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), de l'Accord pour la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), de la Commission baleinière internationale (CBI), de la Convention pour la conservation de la faune et la flore marine de l'Antarctique (CCAMLR) ainsi que des organisations régionales de gestion des pêcheries.

2.9 - À votre connaissance, des éléments associés au bien du patrimoine mondial ont-ils été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel ?

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité](#)

Ne cochez qu'une seule case

2.9.1	Je ne sais pas	
2.9.2	Non	×
2.9.3	Oui	

2.10 - Recensez les éléments associés au bien du patrimoine mondial qui sont inscrits, à votre connaissance, au titre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](#)

2.11 - À votre connaissance, du patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial a-t-il été inscrit au titre du Programme Mémoire du monde ?

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [patrimoine documentaire](#)
- [Programme Mémoire du monde](#)

Ne cochez qu'une seule case

2.11.1	Je ne sais pas	
2.11.2	Non	×

2.12 - Recensez le patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial inscrit, à votre connaissance, au titre du Programme Mémoire du monde.

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [patrimoine documentaire](#)
- [Programme Mémoire du monde](#)

3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Le chapitre 3 recueille des informations sur les attributs porteurs de la valeur universelle exceptionnelle (VUE), leur état actuel et l'évolution de celui-ci depuis le précédent cycle de soumission des Rapports périodiques.

La valeur universelle exceptionnelle (VUE) est le socle fondamental du patrimoine mondial et la base de la protection et de la gestion du bien.

La valeur universelle exceptionnelle est définie dans le paragraphe 49 des [Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial](#) en tant que « valeur culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières d'un état et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. A ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale toute entière ».

L'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle et sa mise en œuvre sont souvent difficiles, mais demeurent au cœur de la philosophie du patrimoine mondial.

Une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle doit être adoptée par le Comité du patrimoine mondial au moment de l'inscription de chaque bien sur la Liste du patrimoine mondial ou rétrospectivement. La Déclaration inclut les critères d'inscription du bien, y compris l'évaluation des conditions d'intégrité et, dans le cas des biens culturels et mixtes, d'authenticité. Elle doit également inclure une section sur la gestion et la protection du bien.

Veillez noter que toute modification de la Déclaration doit être approuvée par le Comité du patrimoine mondial. Plus précisément, conformément au paragraphe 155 des *Orientations*, la partie de la Déclaration relative à la protection et à la gestion peut être mise à jour par le Comité du patrimoine mondial, en consultation avec l'État partie et à la suite d'un examen par les Organisations consultatives. Ces mises à jour peuvent être faites périodiquement à la suite des résultats des cycles de Rapports périodiques, ou à toute session du Comité, si nécessaire. Le Centre du patrimoine mondial continuera automatiquement les mises à jour des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle à la suite de décisions qui seront prises par le Comité concernant un changement de nom du bien et des changements de la superficie à la suite de modifications mineures des limites, et corrigera les erreurs factuelles.

Pour les erreurs mineures, grammaticales ou typographiques, dans le texte de la Déclaration de VUE, contactez le Centre du patrimoine mondial.

Contactez nous

3.1 - Déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée par le Comité du patrimoine mondial

Termes clés

- [Comité du patrimoine mondial](#)
- [déclaration de VUE](#)

Veillez noter que toute modification du contenu de la déclaration doit être approuvée par le Comité du patrimoine mondial. En particulier, selon le paragraphe 155 des *Orientations*, la partie de la protection et de la gestion de la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle peut être mise à jour par le Comité du patrimoine mondial, en consultation avec l'État partie et à la suite d'un examen par les Organisations consultatives. Ces mises à jour peuvent être faites périodiquement à la suite des résultats des cycles de rapports périodiques, ou à toute session du Comité, si nécessaire. Le Centre du patrimoine mondial continuera automatiquement les mises à jour des déclarations de valeur universelle exceptionnelle à la suite de décisions qui seront prises par le Comité concernant un changement de nom du bien et des changements de la superficie à la suite de modifications mineures des limites, et corrigera les erreurs factuelles.

Pour les erreurs mineures, grammaticales ou typographiques, dans le texte de la Déclaration de VUE, contactez le Centre du patrimoine mondial.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Brève synthèse

Situées entre les 37e et 50e parallèles sud, les « Terres et mers australes françaises » englobent les plus grandes des rares terres émergées du sud de l'océan Indien, comprenant l'archipel Crozet, des îles Kerguelen et des îles Saint-Paul et Amsterdam. Leurs caractéristiques océanographiques et géomorphologiques permettent une extrême productivité de leurs eaux, à la base d'un réseau trophique riche et diversifié. Cette « oasis » au cœur de l'océan austral abrite et entretient l'une des plus fortes concentrations et diversités d'oiseaux et de mammifères marins au monde. Les paysages volcaniques grandioses, qui hébergent cette nature sauvage et foisonnante, forgent le caractère sublime du bien.

Couvrant plus de 672 000 km², l'immensité du bien permet à la fois une large représentativité de la biodiversité australe et la protection de l'ensemble des processus écologiques essentiels au maintien de ces espèces. À ce titre, le territoire joue un rôle clé pour la bonne santé des océans à l'échelle planétaire, en particulier pour la régulation du cycle carbone.

Du fait de leur éloignement des centres d'activités humaines, les Terres et mers australes françaises sont des vitrines de l'évolution biologique extrêmement préservées et constituent un territoire unique pour la recherche scientifique, notamment pour le suivi à long terme des populations d'oiseaux et de mammifères marins et pour l'étude des effets des changements globaux. Forte de ce patrimoine d'exception, la collectivité des TAAF, par le biais de la réserve naturelle et avec l'engagement de la communauté scientifique, a mis en place un système de gestion éprouvé et reconnu assurant son intégrité pour les générations futures.

Critère (vii) : Les Terres et mers australes françaises forment un des derniers lieux de « naturalité » au monde ayant conservé le caractère sauvage de son patrimoine naturel. Le phénomène de concentration d'oiseaux et de mammifères marins y est tout à fait unique dans la zone subantarctique, présentant d'immenses colonies où se mêlent harmonieusement une abondance d'espèces, d'ambiances sonores, de couleurs et d'odeurs. De la plus grande colonie de manchots royaux au monde sur l'île aux Cochons dans l'archipel Crozet à celle des albatros de Carter sur les falaises vertigineuses d'Entrecasteaux à l'île Amsterdam, en passant par la deuxième plus importante population mondiale d'éléphants de mer du sud sur la Péninsule Courbet à Kerguelen, cette nature foisonnante au cœur de paysages volcaniques grandioses renforce le caractère sublime du bien. Ces territoires emportent l'imaginaire et demeurent source d'inspiration pour tout un chacun.

Critère (ix) : Situées à la convergence de trois fronts océaniques et présentant de larges plateaux continentaux, les Terres et mers australes françaises sont des territoires extrêmement productifs au sein d'un océan relativement pauvre, permettant le développement d'un réseau trophique riche et diversifié.

L'immensité du bien, intégrant une des plus grandes aires marines protégées au monde, permet une large représentativité de la biodiversité australe et des processus écologiques en cours dans cet océan. Il assure la protection de l'ensemble des zones essentielles aux cycles de vie des espèces du territoire et garantit ainsi le maintien des fortes concentrations d'oiseaux et de mammifères marins. L'importance de ces zones de productivité primaire et leur rôle dans la régulation du cycle du carbone représentent une contribution essentielle pour la bonne santé des océans.

Isolées à des milliers de kilomètres de tout continent et préservées de l'impact des activités humaines, ces îles sont de véritables vitrines de l'évolution biologique et constituent des modèles d'études uniques pour le suivi des changements globaux.

Critère (x) : Site d'exception pour la conservation de l'avifaune mondiale, les Terres et mers australes françaises hébergent plus de 50 millions d'oiseaux issus de quelque 47 espèces. Pour 16 de ces espèces, près de la moitié de leur population mondiale se reproduit sur les îles. On y trouve notamment la plus grande population de manchots royaux et d'albatros de Carter au monde, ainsi que 8 espèces endémiques telles que l'emblématique albatros d'Amsterdam, l'un des oiseaux les plus rares de la planète.

Elles concentrent également de larges populations de pinnipèdes, dont la 2e plus grande au monde d'éléphants de mer du Sud et la 3e plus importante d'otaries à fourrure antarctique de la planète, mais aussi des cétacés, dont notamment le dauphin de Commerson sous-espèce endémique de Kerguelen.

La richesse et la diversité d'espèces des Terres et mers australes françaises, tout à fait unique dans l'océan austral, confère au bien une valeur universelle exceptionnelle.

Intégrité

Inhabités et préservés de l'impact direct des activités humaines, les écosystèmes des Terres et mers australes françaises abritent des fortes populations d'espèces indigènes au sein d'habitats quasi originels, ainsi que des processus écologiques complexes et intacts. L'immensité du bien, qui figure parmi les plus grandes aires marines protégées au monde avec plus de 672 000 km², couvre l'ensemble des zones fonctionnelles essentielles au cycle de vie des espèces, assurant à long terme le maintien de leur richesse et de leur diversité. L'unité du bien est assurée par une importante connectivité écologique et un système de gestion commun. Garante de l'intégrité du bien, la réserve naturelle des Terres australes françaises met en œuvre des actions efficaces pour lutter contre les menaces telles que les espèces exotiques, la pêche ou les changements globaux, mais également des initiatives de restauration telles que la plantation de *Phylica arborea* (à l'île Amsterdam) ou le démantèlement d'anciennes structures. Aucun développement des activités humaines n'est prévu à moyen terme.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien adhère à toutes les conventions internationales qui soutiennent la protection de sa biodiversité : la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), la CMS (Convention sur les espèces migratrices), la CCAMLR (Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique), l'ACAP (Accord sur la conservation des albatros et des pétrels), la CBI (Commission baleinière internationale) et Ramsar (la réserve naturelle d'origine inscrite en 2006 est un Site Ramsar).

Classées en 2006 comme réserve naturelle nationale, puis étendues en 2016, sur plus de 672 000 km², les Terres et mers australes françaises bénéficient du plus fort niveau de protection existant dans la réglementation française. Depuis mars 2017, le cadre réglementaire et la gouvernance de la réserve naturelle sont également applicables à l'ensemble de la ZEE (Zone économique exclusive), sur plus de 1,66 million de km². Les activités humaines sont strictement interdites sur près d'un tiers du bien et réglementées avec obligation d'étude d'impact et accord du gestionnaire sur le reste du périmètre. L'ensemble des espèces d'oiseaux et mammifères marins est par ailleurs strictement protégé par la réglementation nationale et les conventions internationales.

La collectivité des TAAF, gestionnaire de la réserve naturelle, accompagné de son conseil de gestion et de son conseil scientifique, met en œuvre un système de gestion éprouvé et reconnu, basé sur un document d'objectif décennal, appelé le plan de gestion. Les menaces sont efficacement gérées, notamment par des mesures de régulation des espèces introduites ou la limitation des impacts environnementaux de la pêche. Le lien étroit entre science et gestion, assuré par des partenariats historiques avec les laboratoires scientifiques, au travers notamment de l'Institut Polaire français Paul Emile Victor (IPEV), permet au modèle de gestion de s'adapter aux changements globaux.

Valider

Mettre à jour

Votre commentaire :

3.2 - Recensez les attributs de valeur universelle exceptionnelle de votre bien et évaluez leur état. À titre indicatif, il est conseillé de se focaliser sur environ 5 attributs essentiels (pas plus de 15 en tout).

Identification des attributs

Les attributs, plus communément appelés caractéristiques dans le cas de biens naturels, sont les éléments, processus ou caractéristiques qui énoncent et rendent manifeste la valeur universelle exceptionnelle (VUE) d'un bien. L'identification et la compréhension de leur interdépendance est crucial pour comprendre la VUE et pour mettre en place les mécanismes de protection et de gestion appropriés. Les activités de protection et de gestion doivent être concentrées sur les attributs. Il est donc essentiel que ceux-ci soient identifiés pour les Rapports périodiques sur les sites du patrimoine mondial.

Le Comité du patrimoine mondial adopte une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (DVUE) pour chaque bien, soit au moment de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, soit rétrospectivement pour les biens plus anciens. Cette déclaration sert de référence pour la gestion future du bien et fait la synthèse des attributs de la VUE.

Dans chaque DVUE, il y a une recherche d'équilibre entre synthèse et spécificité. Une identification plus détaillée des attributs pour chaque bien, englobant les éléments qui les composent, leur répartition au sein du bien, et leur relation avec le contexte immédiat ou plus large constitue les clefs d'une protection et d'une gestion efficaces et solidement ancrées : l'absence d'une compréhension claire et détaillée des attributs peut miner les efforts de gestion et causer de grandes difficultés lors des processus de redressement dans les situations de catastrophe.

Les attributs peuvent être des traits ou ensembles de traits physiques, mais aussi des processus associés à un bien qui influent sur ses qualités physiques,

comme les processus naturels ou agricoles, les formes d'organisation sociale ou les pratiques culturelles qui ont façonné un paysage caractéristique. Les biens naturels peuvent se distinguer par certaines formes de paysage, des aires d'habitat, des aspects liés à la qualité de l'environnement (milieu vierge, parfaitement préservé), l'échelle et le caractère naturel des habitats, ou la taille et la viabilité d'espèces sauvages.

Cartographier les attributs importants et les valeurs qu'ils transmettent est un procédé efficace dans le cas des biens complexes, en particulier les biens culturels, avec une superposition complexe des attributs. Cette cartographie peut aider à comprendre les relations entre les attributs. Elle peut aussi mettre en avant les conflits ou les problèmes de gestion.

La DVUE constitue toujours le point de départ pour une analyse aussi détaillée, particulièrement la synthèse du dossier, la justification des critères et la déclaration d'authenticité (seulement pour les biens culturels et mixtes) et d'intégrité. La première étape est d'extrapoler à partir des références des qualités, des éléments et des caractéristiques de la DVUE qui étayent le bien-fondé de la VUE et des critères utilisés pour le bien. En identifiant les attributs, il est possible d'être plus précis que dans la DVUE.

Pour les biens culturels, l'intégrité détermine comment, en termes de caractère complet et de caractère intact (notamment les relations, les fonctions dynamiques et les processus), les attributs transmettent la VUE, tandis que l'authenticité indique au travers de quels attributs et quels sources d'informations la VUE est exprimé fidèlement et de manière crédible.

Une possible deuxième étape dans la description détaillée des attributs inclut l'analyse de ce qui compose les attributs mentionnés dans la DVUE, en dressant la liste de ces éléments et en cartographiant leur position et leur densité au sein du bien.

Établir une hiérarchie parmi les attributs, c'est-à-dire identifier ceux qui sont cruciaux pour transmettre la VUE et ceux qui peuvent être considérés comme complémentaires, peut constituer un exercice utile pour ensuite établir les priorités dans les activités de gestion.

L'approche développée ici est basée sur les travaux de Jon Day au Centre ARC d'excellence (Conseil de recherche australien) pour les études sur les récifs coralliens, université James Cook, Townsville, Australie. Un certain nombre de biens du patrimoine mondial a testé cette approche dans une tentative de concrétiser la/les valeurs universelle(s) exceptionnelle(s), notamment la Grande barrière (Australie), le Parc naturel du récif de Tubbatata (Philippines), le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize), les Tropiques humides de Queensland (Australie), l'Île Fraser (Australie), la Côte de Ningaloo (Australie), les Fjords de l'Ouest de la Norvège – Geirangerfjord et Nærøfjord (Norvège) et les Aires volcaniques et forestières de la Martinique (liste indicative, France).

Plus d'informations sont disponibles dans la publication de l'UICN « Keeping the Outstanding Exceptional: the Future of World Heritage in Australia » (2013, uniquement en anglais).

Les attributs sont un aspect important de la valeur universelle exceptionnelle. L'identification des attributs tels que les caractéristiques physiques ou les relations entre ces caractéristiques incluant des paysages fournit une base de travail plus facile pour la gestion des sites que la définition, parfois plus générale, de la VUE. Les attributs peuvent aussi être immatériels (par exemple, le silence). Les attributs doivent être basés sur et extraits de la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

L'état des attributs de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) est une bonne indication de l'état de conservation global d'un bien du patrimoine mondial. Cette question cherche aussi à établir l'état actuel de chaque attribut et la tendance évolutive de cet état depuis le dernier cycle de soumission de Rapports périodiques (s'améliore-t-il ou empire-t-il ?).

Les différentes catégories proposées dans le tableau ci-après peuvent être définies comme suit :

- **Perdu**: la plupart des aspects de cet attribut ont été perdus ou altérés, ce qui s'est traduit par une perte importante de l'intérêt de cet attribut.
- **Gravement compromis** : de nombreux aspects de cet attribut ont été perdus ou altérés, réduisant sensiblement l'intérêt de cet attribut.
- **Compromis** : des aspects de cet attribut ont été perdus ou altérés mais la situation n'affecte pas cet attribut de manière importante ou durable.
- **Préservé** : cet attribut est globalement intact et son état est stable ou en voie d'amélioration. Les preuves disponibles n'indiquent que des effets mineurs, lorsqu'il y en a.

Termes clés

- [attributs](#)
- [attributs, état des](#)
- [déclaration de VUE](#)
- [identification des attributs](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)

	Brève identification de l'attribut	Préservé	Compromis	Gravement Compromis	Perdu
3.2.1	Une concentration unique d'oiseaux et mammifères marins	✗			
3.2.2	Des paysages volcaniques ayant conservé leur caractère sauvage	✗			
3.2.3	Des processus écologiques complexes soutenant l'ensemble du réseau trophique	✗			
3.2.4	Des zones fonctionnelles essentielles pour la conservation des oiseaux	✗			
3.2.5	Des zones fonctionnelles essentielles pour la conservation des mammifères marins	✗			
3.2.6					
3.2.7					
3.2.8					
3.2.9					
3.2.10					
3.2.11					

3.2.12					
3.2.13					
3.2.14					
3.2.15					

3.3 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives à la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Termes clés

- [déclaration de VUE](#)

Utiliser cette boîte de dialogue pour tout commentaire (par ex. des explications des réponses données précédemment, des sources, et/ou des conclusions ou recommandations sur les informations liées à la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle et l'état général de conservation de la VUE et de ses attributs).

La France a proposé une modification mineure des limites du bien afin de mettre en cohérence le périmètre du bien avec celui de la réserve naturelle nationale, étendue par le décret n°2022-157 du 10 février 2022, soit une extension de 989 702 km². Limitée au domaine marin, cette extension n'a pas d'impact significatif sur la VUE. Elle améliore la représentativité des attributs de la VUE et renforce l'intégrité fonctionnelle du bien.

4. Facteurs affectant le bien

Le chapitre 4 recueille des informations sur les facteurs qui affectent actuellement le bien ou qui ont une forte probabilité d'affecter le bien, que ce soit positivement ou négativement.

Ce chapitre vous propose une liste générique des facteurs susceptibles d'affecter tout type de bien du patrimoine mondial. Ces facteurs sont regroupés en 13 rubriques expliquées ci-après. Chaque rubrique comprend donc une liste de facteurs.

Ces facteurs sont liés aux menaces recensées dans la base de données sur l'état de conservation du patrimoine mondial ([./fr/facteurs/](#)).

La première étape consiste à valider la pertinence ou non du facteur pour votre bien. Si un facteur a été signalé dans le dernier Rapport périodique pour son impact sur le bien, vous devrez automatiquement étudier ce facteur dans le présent rapport périodique. Cette évaluation porte sur les facteurs **positifs** et **négatifs**.

Si le facteur n'est pas pertinent, passez au facteur suivant. Si le facteur est pertinent, des questions complémentaires d'évaluation s'affichent.

Cette évaluation vous permettra d'indiquer l'impact et l'origine du facteur. Si votre bien est un bien en série national ou transnational, vous pourrez identifier le(s) composant(s) touché(s) par un facteur dans les réponses aux questions 4.15/4.16.

Vous devrez indiquer si l'impact du facteur est positif et/ou négatif, s'il est actuel et/ou potentiel et si son origine est intérieure ou extérieure au bien. Vous devrez également préciser si l'impact est croissant, stable ou décroissant.

En fin de liste, vous pourrez ajouter d'autres facteurs affectant le bien (question 4.14), qui ne sont pas couverts par les questions 4.1 à 4.13.

Suivi réactif

Si un rapport sur l'état de conservation de votre bien a été soumis au Comité du patrimoine mondial dans le cadre du suivi réactif, [ce lien ouvrira l'enregistrement correspondant dans le système d'information du Centre du patrimoine mondial sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial](#). Vous y trouverez un rappel des facteurs ayant suffisamment affecté votre bien pour que le Comité du patrimoine mondial en soit informé. Cette base de données classe les facteurs de la même manière que dans les Rapports périodiques. Merci de noter que ce questionnaire comportera également des questions sur le suivi des décisions du Comité du patrimoine mondial.

4.1. Habitat et développement

Les questions en 4.1 concernent l'empreinte physique et les impacts visuels causés par les projets de construction et de développement dans des zones relativement localisées, qui affectent ou pourraient potentiellement affecter le bien. Ces projets peuvent inclure la construction de nouveaux équipements touristiques et de loisirs, la destruction de bâtiments traditionnels et/ou d'autres biens patrimoniaux, les constructions modernes, l'empiètement et la détérioration et/ou la perte du milieu.

Note : utiliser (4.2) ci-dessous pour les infrastructures liées au transport.

4.1.1 - Habitat

par exemple :

- Constructions urbaines de grande hauteur/expansion urbaine
- Empiètement/modification de la ligne d'horizon

S'applique

✕ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							

 négatif

4.1.2 - Développement commercial

Par exemple :

- Gratte-ciel
- Grands centres commerciaux
- Empiètement/modification de la ligne d'horizon

S'applique

 Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.1.3 - Zones industrielles

Par exemple :

- Usines isolées disséminées
- Zones industrielles
- Empiètement/modification de la ligne d'horizon

S'applique

 Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.1.4 - Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs

Par exemple :

- Principaux équipements et infrastructures afférentes (hôtels, restaurants, golfs, stations de ski, etc.)
- Principaux équipements touristiques permanents et coûteux (pontons, jetées, observatoires, téléphériques, chalets, campings de luxe)

S'applique

 Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.1.5 - Installations d'interprétation pour les visiteurs

Par exemple :

- Emplacement, conception des équipements destinés à l'interprétation pour les visiteurs (centre d'accueil, musée de site)
- Signalisation
- Sentiers balisés
- Guichet d'information
- Petites zones de pique-nique
- Petites zones de camping
- Bouées de mouillage/balises

Note : Utilisez le point (4.6.8) en l'absence d'équipements destinés à l'interprétation pour les visiteurs

 S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif 							
 négatif							

4.1.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.1 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Une signalétique compatible avec les valeurs du bien a été mise en place sur les districts pour indiquer l'entrée en réserve naturelle nationale et bien inscrit au Patrimoine mondial ainsi que la réglementation et les bonnes pratiques à appliquer. Les TAAF mènent également une politique volontariste en termes de démantèlement d'infrastructures non utilisées, ce qui génère des impacts positifs pour le bien.

4.2. Infrastructures de transport

Empreinte physique et conséquences de l'utilisation (y compris pour les infrastructures de transport des visiteurs)

4.2.1 - Infrastructures de transport de surface

Par exemple :

- Routes
- Aires de stationnement
- Chemins de fer
- Dépôts de bus et d'autocars
- Téléphériques/funiculaires
- Ponts

 S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif 							

4.2.2 - Infrastructures de transport souterrain

S'applique

 Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.2.3 - Infrastructures de transport aérien

Par exemple :

- Aéroports
- Pistes d'atterrissage

 S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif 							

4.2.4 - Infrastructures de transport maritime

Par exemple :

● Ports et installations portuaires

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕		✕				

4.2.5 - Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport

Par exemple :

● Effets de la circulation automobile sur les routes

● Effets du trafic maritime sur les routes de navigation

● Effets du trafic aérien

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕		✕				

4.2.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.2 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Les infrastructures de transport de surface et aérien (hélicoptère) représentent des surfaces minimales. Les bases, routes et pistes des Terres australes françaises sont délimitées et cartographiées dans l'arrêté préfectoral A-2022-107. Le gestionnaire met en œuvre des opérations afin de réduire l'emprise au sol des activités humaines, par exemple à Crozet au profit des colonies de manchots. Des couloirs de vols ont aussi été créés afin de limiter les nuisances et risques d'accidents.

4.3. Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

Aménagements concernant les infrastructures de production d'énergie (gaz, électricité et eau) et autres besoins en la matière

4.3.1 - Infrastructures hydrauliques

Par exemple :

● Barrages

● Écluses

● Réservoirs

● Stations de pompage

● Mise en place de nouvelles infrastructures

● Infrastructures hydroélectriques

S'applique

✕ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.3.2 - Infrastructures liées aux énergies renouvelables

Par exemple :

- Thermique
- Energie de la houle-marémotrice
- Solaire
- Éolienne
- Hydroélectricité

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif ✕	✕		✕				
 négatif ✕	✕		✕				

4.3.3 - Infrastructures liées aux énergies non renouvelables

Par exemple :

- Centrales nucléaires
- Centrales au charbon
- Installations de production pétrolière/gazière

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕		✕				

4.3.4 - Installations localisées

Par exemple :

- Incinérateurs
- Relais de téléphone mobile
- Stations de traitement des eaux usées
- Tours d'émission des ondes radio/télévision

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕		✕				

4.3.5 - Grandes installations linéaires

Par exemple :

- Lignes à haute tension et servitudes afférentes
- Pipelines
- Canaux

S'applique

✕ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant

 positif							
 négatif							

4.3.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.3 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Les TAAF s'inscrivent depuis plusieurs années dans une démarche de transition énergétique. Pour l'alimentation en énergie des bases australes, il est procédé progressivement au remplacement des moteurs générateurs diesels par des fermes photovoltaïques au sol. En 2022, une centrale hybride (photovoltaïque et thermique) a été mise en place à Amsterdam, après instruction et évaluation des impacts. Un travail est engagé pour l'équipement en panneaux solaires des cabanes en sites isolés.

4.4. Pollution

Cela inclut tous les types de pollution ainsi que les ordures et déchets solides.

4.4.1 - Pollution des océans

Par exemple :

- Immersion de déchets en mer
- Dégazage
- Déchets solides en milieu marin
- Plastique
- Déchets agricoles et industriels

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕		✕	✕			

4.4.2 - Pollution des eaux souterraines

Par exemple :

- Déversement de produits chimiques/hydrocarbures
- Effluents industriels
- Ruissellement à partir des terres agricoles
- Eaux usées et ordures ménagères
- Sols acidifiés par les sulfates
- Rejet d'effluents
- Écoulement de déchets/résidus miniers

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕		✕				

4.4.3 - Pollution des eaux de surface

Par exemple :

- Pluies acides
- Écoulement des déchets/résidus miniers
- Ruissellement à partir des terres agricoles

S'applique

✕ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							

4.4.4 - Pollution atmosphérique

Par exemple :

- Fumée excessive ou autres particules en suspension dans l'air
- Poussière
- Conséquences sur l'environnement proche de l'émission de fumées provenant d'énergies fossiles

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟢 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif							
⚠ négatif ✕	✕		✕			➡	

4.4.5 - Déchets solides

Par exemple :

- Déchets miniers
- Détritus
- Déchets industriels
- Ordures ménagères

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟢 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif							
⚠ négatif ✕	✕		✕	✕		➡	

4.4.6 - Apport excessif d'énergie

Par exemple :

- Tous les apports de chaleur et de lumière qui perturbent les écosystèmes, notamment l'éclairage urbain inadapté et la pollution par la chaleur, etc.

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟢 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif							
⚠ négatif ✕	✕		✕		📉		

4.4.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.4 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Une démarche de réduction de la pollution lumineuse est menée par le gestionnaire à travers l'installation de rideaux occultants sur les bases et la mise en œuvre du programme "nuits étoilées". La pollution des eaux souterraines résulte en partie du rejet d'effluents en sortie de fosse septique sur le périmètre des bases (Kerguelen, Amsterdam). Les TAAF mènent un projet pour reconnecter toutes les eaux usées sur une unité unique de traitement (boues et effluents) à Kerguelen.

4.5. Utilisation/modification des ressources biologiques

Cela inclut cueillette et capture de plantes et animaux sauvages (exploitation forestière, pêche, chasse, ramassage) et prélèvement d'espèces domestiquées (sylviculture, agriculture, aquaculture).

4.5.1 - Pêche/collecte de ressources aquatiques

Par exemple :

- Pêche au chalut
- Pêche au filet

- Pêche à la ligne
- Pêche au gros
- Pêche par collecte/ramassage
- Pêche au harpon
- Problèmes de prises accessoires/accidentelles

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕		✕				

4.5.2 - Aquaculture

Par exemple :

- Programme marin
- D'eau douce

S'applique

✕ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.5.3 - Modification du régime des sols

Par exemple :

- Agriculture (culture et élevage)
- rural
- Sylviculture

S'applique

✕ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.5.4 - Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques

Par exemple :

- Pacage dans des fermes ou par des groupes de bergers itinérants

S'applique

✕ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.5.5 - Production de semences

Par exemple :

- Labour en profondeur
- Nouvelles cultures
- Intensification des cultures plantées
- Cultures traditionnelles
- Systèmes traditionnels
- Jardinage

S'applique

✕ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.5.6 - Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales

Par exemple :

- Commerce pharmaceutique
- Plantes médicinales
- Ramassage du fourrage
- Ramassage de chaume
- Champignons
- Bulbes

S'applique

✕ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.5.7 - Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance

Ce point concerne le ramassage et la cueillette de plantes vivrières par les populations autochtones, pour des raisons de subsistance et non à des fins commerciales.

Par exemple :

- Plantes alimentaires
- Plantes médicinales
- Ramassage du fourrage
- Ramassage du bois
- Ramassage de chaume
- Champignons
- Bulbes

S'applique

✕ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.5.8 - Chasse commerciale

Par exemple :

Commerce de viande de brousse

Chasse organisée

Chasse sportive

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.5.9 - Chasse de subsistance

Chasse à des fins de subsistance et non à des fins commerciales.

Utilisez le point 4.8.3 ci-dessous pour indiquer les facteurs concernant la subsistance des populations autochtones au moyen de la récolte, la cueillette et la chasse, sans but économique.

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.5.10 - Exploitation forestière/production de bois

Par exemple :

Exploitation forestière commerciale/à grande échelle

Production de pâte à papier

Toutes activités sylvicoles

Restauration/revitalisation

Exploitation durable de bois

Production de charbon de bois

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.5.11 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.5 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Les quotas de pêche (langouste, légine et poisson) sont proposés par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et fixés annuellement par arrêté préfectoral. Ils sont stables dans le temps, ce qui témoigne du bon état de la ressource. La réduction des prises accessoires (raies, requins) figure parmi les priorités du plan de gestion de la pêche à la légine 2019-2025. Des mesures d'atténuation de la pression sur les espèces marines et les habitats profonds sont prévues.

4.6. Utilisation de ressources matérielles

Voir point 4.9 pour l'utilisation illégale de ressources

4.6.1 - Exploitation minière

Y compris l'exploration et/ou l'exploitation

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.6.2 - Exploitation de carrières

Par exemple :

- Roche
- Sable
- Agrégats

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.6.3 - Pétrole/gaz

Y compris l'exploration et/ou l'exploitation

Par exemple :

- Activités sismiques
- Forage
- Fracturation hydraulique

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.6.4 - Exploitation hydraulique

- Thermique
- Marémotrice
- Solaire
- Éolienne

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.6.5 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.6 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

L'exploitation minière, de pétrole et de gaz ont été formellement interdites à terre en 2016 et en mer en 2022.

4.7. Conditions locales affectant le tissu physique

Facteurs environnementaux ou biologiques qui accélèrent ou contribuent aux processus de détérioration du tissu des sites du patrimoine. Les effets de la

dégradation n'étant pas attribuables à un seul facteur, prenez tous les éléments en considération.
Utilisez 4.4.4 ci-dessus pour la pollution de l'air.
Utilisez 4.10 ci-dessous pour de fortes perturbations météorologiques, y compris les inondations.
Utilisez 4.8.6 pour les activités touristiques.

4.7.1 - Vent

Par exemple :

Érosion

Vibration

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.7.2 - Humidité relative

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.7.3 - Température

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.7.4 - Radiation/lumière

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.7.5 - Poussière

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.7.6 - Eau (pluie/nappe phréatique)

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.7.7 - Nuisibles

Par exemple :

- Animaux nuisibles
- Plantes ou champignons ayant un effet néfaste, ravageur, sur l'environnement ou sur le bon fonctionnement des activités humaines

S'applique

 Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.7.8 - Micro-organismes

S'applique

 Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.7.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.7 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Les efforts consacrés à la gestion des espèces exotiques envahissantes se poursuivent dans les territoires. Pour les espèces végétales, de nouvelles techniques (bâchage, lutte thermique) sont testées pour éviter leur dispersion et renforcer leur élimination. Pour les espèces animales, des programmes de régulation (chat, renne à Kerguelen) et d'éradication (souris, rat, chat à Amsterdam) sont mis en œuvre ou planifiés dans le cadre d'un projet européen (RECI) sur 5 ans (2020-2025).

4.8. Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

Facteurs sociaux qui contribuent à modifier le tissu des sites du patrimoine. Certaines utilisations pourraient avoir un impact positif car elles mettent en exergue certaines valeurs (rituelles, religieuses) alors que d'autres pourraient compromettre les valeurs attribuées et conduire à la détérioration du site du patrimoine.

Utilisez 4.1. 4 et 4.1.5 ci-dessus pour l'impact des infrastructures touristiques et 4.8.6 pour les activités touristiques.

4.8.1 - Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses

Par exemple :

- Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses
- Festivals/représentations

S'applique

 Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.8.2 - Modifications des valeurs associées à ce patrimoine

Par exemple :

- Évolution des valeurs aboutissant à de nouvelles utilisations des ressources du patrimoine
- Expansions/adjonctions aux utilisations courantes des ressources du patrimoine
- Conflits entre différentes valeurs
- Abandon

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.8.3 - Chasse, récolte et ramassage traditionnels

Par exemple :

- Pêche
- Chasse
- Récolte et ramassage

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.8.4 - Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels

Par exemple :

- Disparition des savoirs ancestraux et des pratiques liées au patrimoine

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.8.5 - Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés

Par exemple :

- Modification identitaire et de la cohésion sociale
- Modifications des moyens d'existence
- Migration vers/depuis un site
- Changements dans la population et la communauté locales

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.8.6 - Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs

Par exemple :

- Interprétation inadaptée/inexistante
- Hauts niveaux de fréquentation
- Recrudescence des vendeurs dans/à l'extérieur du site
- Développement du soutien communautaire, viabilité des moyens de subsistance

☒ S'applique

☐ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ☒		☒	☒				

4.8.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.8 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

À chaque rotation du Marion Dufresne, soit quatre fois par an, environ douze touristes embarquent sur le navire et partent à la découverte des districts austraux. Les missions prioritaires du navire étant le ravitaillement des bases permanentes et la relève des personnels, le nombre de places disponibles pour les touristes est conditionné par le programme logistique des rotations. Les sites visités sont ciblés et les touristes sensibilisés aux richesses et à la fragilité du bien.

4.9. Autres activités humaines

Utilisez le point 4.8 ci-dessus pour l'impact sur les communautés locales

4.9.1 - Activités illégales

Par exemple :

- Extraction illégale de ressources biologiques (par ex. braconnage, exploitation forestière illégale)
- Pêche à l'explosif, pêche au cyanure
- Extraction illégale de ressources géologiques (par ex. exploitation minière ou de fossiles)
- Commerce illégal
- Occupation illégale du territoire
- Fouilles illégales
- Constructions illégales
- Pillage
- Vol
- Chasse au trésor
- Filets et engins de pêche abandonnés

☒ S'applique

☐ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ☒		☒		☒			

4.9.2 - Destruction délibérée du patrimoine

Par exemple:

- Vandalisme
- Graffitis
- Actions politiques
- Feux criminels

S'applique

☒ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.9.3 - Entraînement militaire

☒ S'applique

☐ Ne s'applique pas

	Impact	Origine	Évolution
--	--------	---------	-----------

Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.9.4 - Guerre

Par exemple :

- Conflits armés

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.9.5 - Terrorisme

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.9.6 - Troubles civils

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.9.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.9 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Aucune preuve de pêche illégale, non déclarée, non réglementée n'a été recensée depuis 2013. La surveillance des espaces maritimes est assurée par des patrouilles de navires militaires et des Affaires maritimes, la présence sur zone de navires de pêche et une surveillance satellitaire. Chaque année, l'archipel Kerguelen accueille un exercice militaire (raid pétrel), organisé en lien avec les TAAF et dont l'impact sur les espaces naturels peut être qualifié de mineur.

4.10. Changement climatique/problèmes météorologiques

4.10.1 - Tempêtes

Par exemple :

- Tornades
- Ouragans, cyclones
- Vents violents
- Dégâts causés par la grêle
- Foudre
- Inondation, montée des eaux
- Marées à fort coefficient

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							

 négatif 							
---	---	--	---	--	--	--	---

4.10.2 - Inondations

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.10.3 - Sécheresses

 S'applique	Ne s'applique pas
--	-------------------

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif 							

4.10.4 - Désertification

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.10.5 - Modification des eaux de l'océan

Par exemple : • Évolution du débit et des conditions d'écoulement d'eau à l'échelle locale, régionale ou globale • Modifications du pH • Variations de température							
--	--	--	--	--	--	--	--

 S'applique	Ne s'applique pas
--	-------------------

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif 							

4.10.6 - Températures extrêmes

 S'applique	Ne s'applique pas
--	-------------------

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif 							

4.10.7 - Autres modifications du climat

(Si oui, précisez ci-après en commentaire)							
S'applique	 Ne s'applique pas						

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.10.8 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.10 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Les effets du changement climatique (variations de température, sécheresses, acidification de l'océan, réchauffement et hausse du niveau des mers) ont et auront un impact sur les espèces marines et terrestres du bien, notamment sur le succès reproducteur de certaines espèces d'oiseaux et mammifères marins, dont les aires d'alimentation risquent d'évoluer. Le changement climatique est une des hypothèses de déclin de la population de manchots royaux de l'île aux Cochons (Weimerskirch et al. 2018)

4.11. Évènements écologiques ou géologiques soudains

4.11.1 - Éruption volcanique

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.11.2 - Tremblement de terre

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.11.3 - Tsunami/raz-de-marée

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.11.4 - Avalanche/glissement de terrain

☒ S'applique	☐ Ne s'applique pas
--	--

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ☒	☒		☒				

4.11.5 - Erosion et envasement/dépôt

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

	Impact	Origine	Évolution
--	--------	---------	-----------

Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.11.6 - Incendies d'origine naturelle

Par exemple :

- Modifications de régimes des incendies
- Fort impact d'activités de suppression des incendies
- Éclairs
- Feux de forêt

Remarque : utilisez 4.14 pour les incendies accidentels (mégots de cigarette, etc.)

S'applique

☒ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.11.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.11 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses est susceptible d'accroître le risque d'incendies d'origine naturelle. Aucun n'a néanmoins été répertorié ces dernières années.

4.12. Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes

4.12.1 - Espèces transportées

Par exemple :

- Élevage de poissons
- Plantations inadaptées
- Terre de culture introduite, etc.
- Maladie de dégénérescence due à des agents pathogènes

☒ S'applique

☐ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif 			 négatif 				

4.12.2 - Espèces envahissantes/exotiques terrestres

Par exemple :

- Mauvaise herbe
- Animaux sauvages
- Rongeurs
- Insectes nuisibles
- Oiseaux nuisibles
- Maladies /parasites
- Micro-organismes

☒ S'applique

☐ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant

 positif							
 négatif 							

4.12.3 - Espèces envahissantes/exotiques d’eau douce

Par exemple :

- Algues
- Invertébrés nuisibles
- Poissons nuisibles
- Maladies/parasites
- Micro-organismes

 S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif 							

4.12.4 - Espèces envahissantes/exotiques marines

Par exemple :

- Algues
- Invertébrés nuisibles
- Poissons nuisibles
- Maladies/parasites
- Micro-organismes

 S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif 							

4.12.5 - Espèces hyper-abondantes

Espèces apparues naturellement ayant une incidence sur les écosystèmes en raison d'un déséquilibre écologique

S'applique

 Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.12.6 - Matériel génétiquement modifié

S'applique

 Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.12.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.12 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Des mesures de biosécurité sont mises en place afin de limiter le risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes (nettoyage des chaînes après mouillage, local biosécurité sur le Marion Dufresne etc.). Toutefois, ces opérations de gestion du risque sont contrebalancées par le changement climatique qui pourrait favoriser la dissémination d'espèces exotiques. Le manque de connaissance sur les milieux marins ne permet néanmoins pas de qualifier le risque pour les espèces exotiques marines.

4.13. Gestion et facteurs institutionnels

Les facteurs ci-après sont liés aux menaces recensées dans la base de données sur l'état de conservation du patrimoine mondial ([/fr/facteurs/](#)). Depuis le dernier cycle, des facteurs ont été ajoutés à cette section (système/plan de gestion, cadre juridique, gouvernance, ressources financières, ressources humaines). Le chapitre 4 porte sur l'impact (positif et/ou négatif) du facteur et le chapitre 5 sur le résultat de l'impact.

La gestion couvre les actions et les moyens visant à atteindre des objectifs.

4.13.1 - Système de gestion/plan de gestion

- Système/plan de gestion
- Absence de système/plan de gestion
- Plan/système de gestion incomplet/inapproprié/obsolète
- Plan/système de gestion non mis en œuvre
- Absence de délimitations/délimitations inappropriées

☒ S'applique

☐ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif ☒	☒			☒			
négatif							

4.13.2 - Cadre juridique

Dans le manuel de référence « [Gérer le patrimoine mondial culturel](#) » (UNESCO, 2013), une large définition de « cadre juridique » est utilisée : « Les cadres juridiques pour la gestion du patrimoine culturel peuvent être formalisés sous la forme d'une législation spécifiquement conçue pour le patrimoine, ou peuvent constituer un règlement de la législation générale utilisé pour le patrimoine (et sont donc moins facilement définis). Certains cadres juridiques peuvent avoir maintenu un statut informel, tacite, globalement ou en partie. Ils peuvent être le résultat d'expressions récentes d'un consensus dirigé par une communauté, ou les vestiges de pratiques verbales transmises de génération en génération. [...] Les nombreux cadres juridiques ont diverses origines, et fonctionnent à différents niveaux du système de gestion (ex. la constitution d'un État, les lois nationales, les règlements locaux, les accords spécifiques à un bien, et la conformité avec les conventions et chartes concernant le patrimoine culturel) ».

Termes clés

- [cadre juridique, patrimoine mondial](#)

☒ S'applique

☐ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif ☒	☒			☒			
négatif							

4.13.3 - Gouvernance

Termes clés

- [gouvernance](#)

☒ S'applique

☐ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif ☒	☒			☒			
négatif							

4.13.4 - Activités de gestion

termes clés

- [protection et gestion](#)

☒ S'applique

☐ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif ☒	☒		☒				
négatif							

4.13.5 - Ressources financières

☒ S'applique

☐ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif ☒	☒			☒			
négatif							

4.13.6 - Ressources humaines

☒ S'applique

☐ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif ☒	☒		☒	☒			
négatif							

4.13.7 - Activités de recherche/de suivi à faible impact

Par exemple :

- Enquêtes visiteurs
- Prélèvements d'eau
- Relevés non extractifs
- Enquêtes sur le terrain

Termes clés

- [suivi](#)

☒ S'applique

☐ Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif ☒	☒		☒				
négatif							

4.13.8 - Activités de recherche/de suivi à fort impact

Par exemple :

- Échantillonnage au moyen de techniques destructives
- Recherche impliquant l'élimination de certains éléments ou espèces (par ex. extraction)

Termes clés

- [suivi](#)

☐ S'applique

☒ Ne s'applique pas

	Impact	Origine	Évolution
--	--------	---------	-----------

Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif							

4.13.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués comme pertinents au point 4.13 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

L'encadrement des activités humaines à l'intérieur du bien a été renforcé depuis le décret n°2022-157 avec notamment l'interdiction des activités d'exploitation minière et l'obligation pour chaque pêcherie de se doter d'un plan de gestion. Le budget dédié à la gestion du bien ainsi que les ressources humaines pour les activités de protection de l'environnement ont été augmentées. Enfin, le déploiement de projets de recherche à moindre impact fait l'objet d'une vigilance accrue du gestionnaire.

4.14. Autre(s) facteur(s)

Cette rubrique vous permet de décrire jusqu'à deux facteurs supplémentaires affectant votre bien, qui ne sont pas indiqués dans la liste ci-avant.

4.14.1 - Autre(s) facteur(s)

Cette rubrique vous permet de décrire deux facteurs supplémentaires affectant votre bien, qui ne sont pas indiqués dans la liste ci-avant.

4.15. Tableau récapitulatif des facteurs

Cette section est constituée d'une liste générée automatiquement des facteurs affectant le bien, résumant les impacts et leurs origines, détaillés dans l'évaluation ci-dessus.

Il est conseillé de passer en revue cette liste et de vérifier si elle reflète précisément la situation du bien. Merci de prendre note que tout facteur inscrit à la question 4.14 ne sera pas retranscrit sur cette liste.

4.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

Nom	Impact			Origine		Trend
4.1 Habitat et développement						
4.1.5 Installations d'interprétation pour les visiteurs	+	47		+		→
4.2 Infrastructures de transport						
4.2.1 Infrastructures de transport de surface						
	-	47		+		→
4.2.3 Infrastructures de transport aérien						
	-	47		+		→
4.2.4 Infrastructures de transport maritime						
	-	47		+		→
4.2.5 Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport						
	-	47		+		↘
4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						
4.3.2 Infrastructures liées aux énergies renouvelables	+	47		+		↗
	-	47		+		↗
4.3.3 Infrastructures liées aux énergies non renouvelables						
	-	47		+		→
4.3.4 Installations localisées						
	-	47		+		→
4.4 Pollution						
4.4.1 Pollution des océans						
	-	47		+	↻	→

4.4.2 Pollution des eaux souterraines						
	⊖	🚧		🔄		➡
4.4.4 Pollution atmosphérique						
	⊖	🚧		🔄		➡
4.4.5 Déchets solides						
	⊖	🚧		🔄	🔄	➡
4.4.6 Apport excessif d'énergie						
	⊖	🚧		🔄		➡
4.5 Utilisation/modification des ressources biologiques						
4.5.1 Pêche/collecte de ressources aquatiques						
	⊖	🚧		🔄		➡
4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine						
4.8.6 Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs						
	⊖		🚧	🔄		➡
4.9 Autres activités humaines						
4.9.1 Activités illégales						
	⊖		🚧		🔄	➡
4.9.3 Entraînement militaire						
	⊖	🚧		🔄		➡
4.10 Changement climatique/problèmes météorologiques						
4.10.1 Tempêtes						
	⊖	🚧		🔄		➡
4.10.3 Sécheresses						
	⊖	🚧		🔄		➡
4.10.5 Modification des eaux de l'océan						
	⊖	🚧		🔄		➡
4.10.6 Températures extrêmes						
	⊖	🚧		🔄		➡
4.11 Événements écologiques ou géologiques soudains						
4.11.4 Avalanche/glissement de terrain						
	⊖	🚧		🔄		➡
4.12 Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes						
4.12.1 Espèces transportées						
	⊖	🚧			🔄	➡
4.12.2 Espèces envahissantes/exotiques terrestres						
	⊖	🚧	🚧	🔄		➡
4.12.3 Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce						
	⊖	🚧		🔄		➡
4.12.4 Espèces envahissantes/exotiques marines						
	⊖		🚧	🔄		
4.13 Gestion et facteurs institutionnels						
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion	+	🚧			🔄	➡

4.13.2 Cadre juridique	+	⚠			↻	↗
4.13.3 Gouvernance	+	⚠			↻	→
4.13.4 Activités de gestion	+	⚠		⊕		↗
4.13.5 Ressources financières	+	⚠			↻	↗
4.13.6 Ressources humaines	+	⚠		⊕	↻	↗
4.13.7 Activités de recherche/de suivi à faible impact	+	⚠		⊕		→
Légende	⚠ actuel	⚠ potentiel	⊖ négatif	⊕ positif	⊕ intérieure	↻ extérieure

4.16. Évaluation des facteurs positifs et négatifs actuels et potentiels

Une liste automatique apparaîtra lorsque vous ouvrirez la page, reprenant tous les facteurs ayant des impacts négatifs et positifs identifiés. Ces facteurs pourront être actuels ou potentiels. Pour chaque facteur, une évaluation en cinq parties est proposée :

- **Échelle spatiale**, cette partie concerne la zone affectée par le facteur : est/serait-elle **restreinte** (moins de 10% de la superficie du bien à un moment donné) ; **localisée** (entre 11 et 50 % de la superficie du bien) ; **extensive** (de 51 à 90% de la superficie du bien) ou **très répandue** (de 91 à 100 % de la superficie du bien).
- **Échelle temporelle**, cette partie concerne l'occurrence de l'impact : est/serait-il **unique ou rare**, **intermittent ou sporadique**, **fréquent** ou **en cours** ?
- **Impact**, cette partie concerne l'impact sur les attributs (voir point 3.1) de la valeur universelle exceptionnelle : ces impacts sont/seraient-ils **insignifiants**, **mineurs**, **conséquents** ou **catastrophiques** ?
- **Réponse de l'autorité en charge de la gestion**, cette partie concerne les capacités déployées par les gestionnaires du bien (par ex. le temps consacré par le personnel, le budget, les connaissances) dans la réponse apportée au(x) facteur(s). Cette capacité et ces ressources sont/seraient-elles : **inexistantes**, **faibles**, **moyennes** ou **grandes** ?
- **Tendance**, cette partie concerne la tendance observée au cours des 6 dernières années. L'impact global du facteur négatif ou positif est-il **en baisse**, **stable** ou **croissant** ?

Il est admis que l'évaluation de l'impact potentiel d'un facteur n'affectant pas encore le bien peut ne pas être exacte.

4.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

Déterminé automatiquement sur la base des résultats indiqués dans les questions précédentes

4.1 Habitat et développement

Nom		Impact			Origine	Évolution
4.1.5 Installations d'interprétation pour les visiteurs						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent

✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.2 Infrastructures de transport

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.2.1 Infrastructures de transport de surface			
	 		
Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur			
✕	Restreinte		
	Localisée		
	Extensive		
	Très répandue		
Echelle temporelle - Fréquence du facteur			
	Phénomène unique/rare		
	Intermittent/sporadique		
	Fréquent		
✕	En cours		
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien			
✕	Insignifiant		
	Mineur		
	Significatif		
	Catastrophique		
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire			
	Capacité haute		
✕	Capacité moyenne		
	Capacité faible		
	Aucune capacité/aucune ressource		
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années			
	En baisse		

×	Statique
	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.2.3 Infrastructures de transport aérien			
	 	 	 

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

×	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
×	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

×	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

×	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
×	Statique
	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.2.4 Infrastructures de transport maritime			
	 	 	 

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

×	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique

	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
✕	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.2.5 Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
✕	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse

×	Statique
	En hausse

4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.3.2 Infrastructures liées aux énergies renouvelables							
Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur							
×	Restreinte						
	Localisée						
	Extensive						
	Très répandue						
Echelle temporelle - Fréquence du facteur							
	Phénomène unique/rare						
	Intermittent/sporadique						
	Fréquent						
×	En cours						
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien							
	Insignifiant						
×	Mineur						
	Significatif						
	Catastrophique						
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire							
×	Capacité haute						
	Capacité moyenne						
	Capacité faible						
	Aucune capacité/aucune ressource						
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années							
	En baisse						
	Statique						
×	En hausse						

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.3.3 Infrastructures liées aux énergies non renouvelables							
Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur							
×	Restreinte						
	Localisée						
	Extensive						
	Très répandue						
Echelle temporelle - Fréquence du facteur							
	Phénomène unique/rare						

	Intermittent/sporadique
	Fréquent
X	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
X	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
X	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
X	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.3.4 Installations localisées						
						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
X	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
X	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
X	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
X	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	

	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.4 Pollution

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.4.1 Pollution des océans			
	 	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

	Capacité haute
	Capacité moyenne
✕	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.4.2 Pollution des eaux souterraines			
	 		

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

✕	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
X	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
X	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
X	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
X	En baisse
	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.4.4 Pollution atmosphérique						
						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
X	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
X	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
X	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
X	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.4.5 Déchets solides						
						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
✕	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.4.6 Apport excessif d'énergie						
						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
---	--

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
X	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
X	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
X	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
X	En baisse
	Statique
	En hausse

4.5 Utilisation/modification des ressources biologiques

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.5.1 Pêche/collecte de ressources aquatiques						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
X	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
X	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
X	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
X	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible

	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.8.6 Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
✕	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
✕	En baisse
	Statique
	En hausse

4.9 Autres activités humaines

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.9.1 Activités illégales							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte

✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
✕	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
✕	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
✕	En baisse
	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.9.3 Entraînement militaire						
	⊖	📢		🕒		➡

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
✕	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
✕	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	

✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.10 Changement climatique/problèmes météorologiques

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.10.1 Tempêtes						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
✕	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
✕	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.10.3 Sécheresses						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
---	--

	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
✕	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.10.5 Modification des eaux de l'océan						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
✕	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.10.6 Températures extrêmes						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
✕	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
✕	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

4.11 Évènements écologiques ou géologiques soudains

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.11.4 Avalanche/glissement de terrain						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
✕	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
✕	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
✕	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.12 Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.12.1 Espèces transportées							
							
Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur							
✕	Restreinte						
	Localisée						
	Extensive						
	Très répandue						
Echelle temporelle - Fréquence du facteur							
✕	Phénomène unique/rare						
	Intermittent/sporadique						
	Fréquent						
	En cours						
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien							

	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
✕	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
✕	En baisse
	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.12.2 Espèces envahissantes/exotiques terrestres						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
✕	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
✕	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
-----	--------	---------	-----------

4.12.3 Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

	Capacité haute
	Capacité moyenne
✕	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.12.4 Espèces envahissantes/exotiques marines						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
--	--------------

✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
✕	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.13 Gestion et facteurs institutionnels

Nom	Impact			Origine	Évolution
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion					

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.2 Cadre juridique	 		

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.3 Gouvernance	 		

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
	Mineur
X	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
X	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
X	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.4 Activités de gestion						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
	Extensive
X	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
X	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
X	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
X	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
X	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
-----	--------	---------	-----------

4.13.5 Ressources financières						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

	Capacité haute
✕	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.6 Ressources humaines						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
--	--------------

	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.7 Activités de recherche/de suivi à faible impact						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.17. Inscription en série (nationale ou transnationale)

4.17.1 - Si votre bien fait l'objet d'une inscription en série (nationale ou transnationale), identifiez les éléments du bien impactés par chaque facteur

termes clés

- [facteurs affectant le bien](#)
- [inscription en série/biens en série](#)

Le changement climatique a un impact sur l'ensemble des éléments du bien, bien que ses effets soient différents selon la localisation géographique des îles (subtropicale et subantarctique). Toutes les îles sont également concernées par l'impact des espèces exotiques envahissantes végétales et animales. Les opérations d'éradication de mammifères introduits concernent en priorité l'île Amsterdam pour les deux prochaines années.

4.18. Évaluation de l'état de conservation au prochain cycle des Rapports périodiques

4.18.1 - Évaluez l'état de conservation de chaque attribut dans environ 6 ans (prochain cycle de soumission des Rapports périodiques).

- Les différentes catégories proposées dans le tableau ci-après peuvent être définies comme suit :
 - **Perdu** : la plupart des aspects de cet attribut ont été perdus ou altérés, ce qui s'est traduit par une perte importante de l'intérêt de cet attribut.
 - **Gravement compromis** : de nombreux aspects de cet attribut ont été perdus ou altérés, réduisant sensiblement l'intérêt de cet attribut.
 - **Compromis** : des aspects de cet attribut ont été perdus ou altérés mais la situation n'affecte pas cet attribut de manière importante ou durable.
 - **Préservé** : cet attribut est globalement intact et son état est stable ou en voie d'amélioration. Les preuves disponibles n'indiquent que des effets mineurs, lorsqu'il y en a.

Termes clés

- [attributs](#)
- [exercice de soumission de Rapports périodiques](#)

	Attribut	Préservé	Compromis	Gravement compromis	Perdu
4.18.1.1	Une concentration unique d'oiseaux et mammifères marins	×			
4.18.1.2	Des paysages volcaniques ayant conservé leur caractère sauvage	×			
4.18.1.3	Des processus écologiques complexes soutenant l'ensemble du réseau trophique	×			
4.18.1.4	Des zones fonctionnelles essentielles pour la conservation des oiseaux	×			
4.18.1.5	Des zones fonctionnelles essentielles pour la conservation des mammifères marins	×			

5. Protection et gestion du bien

Le chapitre 5 recueille des informations sur les questions pratiques de gestion et l'efficacité de la protection, de la gestion et du suivi du bien et de sa valeur universelle exceptionnelle.

5.1. Limites et zones tampons

5.1.1 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Le Manuel de ressources du patrimoine mondial [Préparer des propositions d'inscription au patrimoine mondial](#) (2ème édition, UNESCO 2011), établit quelques principes concernant les limites des biens du patrimoine mondial qui peuvent être une référence utile pour contextualiser cette question:

- "Les limites de la propriété doivent englober les attributs nécessaires pour remplir la condition d'intégrité, c'est-à-dire un ensemble complet et intact d'attributs qui expriment la valeur universelle exceptionnelle potentielle;
- les limites doivent être logiques et défendables par rapport à l'identification des attributs qui véhiculent la valeur de la propriété;
- les limites doivent être clairement définies en ce qui concerne la protection juridique et la gestion du bien;
- les limites devraient être facilement identifiables si elles doivent être utiles à la gestion. Ils seront souvent basés sur des caractéristiques physiques et parfois sur des caractéristiques naturelles. Les limites efficaces peuvent également être basées sur des caractéristiques artificielles telles que les routes, qui peuvent souvent être des caractéristiques critiques en ce qui concerne la gestion. Cependant, il faut faire plus attention à l'utilisation de telles caractéristiques pour s'assurer que la zone entourée remplit les conditions d'intégrité;
- une cartographie de bonne qualité des limites est essentielle; et
- Il est également essentiel que l'établissement des limites (y compris les plans de zonage) dans un bien proposé soit effectué en conjonction avec la définition des priorités de gestion et des exigences pour le bien, et avec un engagement efficace des parties prenantes. Ceci afin de créer un lien

fort entre ce processus et la protection, la conservation et la gestion. "

« Les limites ne sont pas appropriées pour assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien dans la mesure où certains attributs du bien se trouvent en dehors de ses limites » implique qu'il y a des attributs qui devraient être inclus dans les limites du bien du patrimoine mondial.

« Les limites sont inappropriées, ce qui rend difficile le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien » implique que les attributs véhiculant la valeur universelle exceptionnelle se situent bien dans les limites, mais sont jugés inadéquats pour d'autres raisons (trop limitées, absence de zone tampon, etc.).

Termes clés

- [attributs](#)
- [bien du patrimoine mondial](#)
- [limites](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)

Pour répondre à cette question, veuillez vous reporter à la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle mentionnée au chapitre 3. Veuillez indiquer laquelle des réponses suggérées correspond le mieux à l'état actuel de la propriété.

Ne cochez qu'une seule case

5.1.1.1	Les limites ne sont pas appropriées pour assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien dans la mesure où certain attributs du bien se trouvent en dehors de ses limites	
5.1.1.2	Les limites sont inappropriées , ce qui rend difficile le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien	
5.1.1.3	Les limites ne compromettent pas le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, mais pourraient être améliorées	X
5.1.1.4	Les limites sont appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien	

5.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues et reconnues ?

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [communautés](#)
- [limites](#)

Indiquez parmi les réponses proposées celle qui reflète le plus justement l'état actuel du bien

Ne cochez qu'une seule case

5.1.2.1	Les limites ne sont pas connues par l'autorité de gestion ou les communautés locales/propriétaires	
5.1.2.2	Les limites sont connues par l'autorité de gestion mais pas par les communautés locales/propriétaires	
5.1.2.3	Les limites sont connues par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires	X

5.1.3 - La/les zone(s) tampon(s) du bien du patrimoine mondial est/sont-elle(s) adéquate(s) pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Les zones tampons sont décrites comme suit dans le manuel de référence « Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial » (2ème édition, UNESCO 2011) :

« Tout bien du patrimoine mondial nécessite des mesures de protection et de gestion s'appliquant à des activités qui lui sont extérieures, y compris celles qui ont pour cadre ses abords immédiats. Pour répondre à ces besoins en matière de protection, de conservation et de gestion, on délimite souvent une zone tampon. Toutefois, ce n'est pas toujours une nécessité, et comme indiqué dans les Orientations, il existe aussi des moyens juridiques, réglementaires et autres de protéger le bien de menaces plus générales (paragraphe 104). On peut par exemple reconnaître le statut du bien dans les plans d'occupation des sols ou les règlements relatifs à leur mise en valeur, ou assurer la liaison entre aires protégées. Les pays disposent de différents mécanismes juridiques à cet effet. Il importe de bien comprendre que la zone tampon ne fait pas partie du bien du patrimoine mondial mais a pour objet d'en faciliter la protection, la conservation et la gestion.

[...] Les caractéristiques et valeurs de la zone tampon ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle, mais peuvent être utiles pour déterminer si le bien proposé pour inscription répond aux prescriptions en matière d'intégrité, d'authenticité, de protection et de gestion. Il convient de se demander si on a une bonne compréhension du cadre immédiat du bien et si on peut le définir aisément, ou si cela nécessite un travail supplémentaire.

Les éléments pouvant influencer sur la délimitation de la zone tampon sont notamment les suivants:

- les caractéristiques de la valeur universelle exceptionnelle virtuelle ;
- les prescriptions en matière de gestion du bien ;
- la nature des menaces ou impacts connus ou prévisibles ;
- les perspectives visuelles importantes vers ou depuis le bien ;
- la nature présente de la zone tampon envisagée ;
- la propriété, l'utilisation des ressources, la gestion et la protection (y compris par la législation) dans la zone tampon envisagée.

Bien que la zone tampon soit distincte du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, ses limites doivent être officiellement consignées au moment de l'inscription du bien, ou lorsque le Comité du patrimoine mondial approuve des modifications. La zone tampon fait partie intégrante des engagements de l'État partie concernant la protection, la conservation et la gestion du bien. Le système de gestion global du bien doit donc l'inclure, et la manière dont les responsables de la gestion du bien sont également habilités à contribuer à la gestion des activités dans toutes les zones tampons et à influencer sur ces activités

doit être clairement précisée. La définition de la zone tampon peut être une importante occasion d'associer les parties prenantes à l'étude du bien et au travail à long terme de protection, de conservation et de gestion."

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)
- [zones tampons](#)

Ne cochez qu'une seule case

5.1.3.1	Le bien n'a aucune zone tampon et n'en a pas besoin .	X
5.1.3.2	Le bien n'a aucune zone tampon , et cela constitue un manque.	
5.1.3.3	Des insuffisances au niveau de la zone tampon rendent difficile le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien .	
5.1.3.4	Les zones tampons ne compromettent pas le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, mais pourraient être améliorées .	
5.1.3.5	Les zones tampons sont appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien .	

5.1.4 - Les limites de la zone tampon sont-elles connues et reconnues ?

« Zones tampons » dans ce contexte renvoie aux zones tampons soumises aux et approuvées par le Comité du patrimoine mondial. Merci de vous reporter à la déclaration de valeur universelle exceptionnelle fournie au chapitre 3 pour répondre à cette question. Merci d'indiquer laquelle des réponses proposées reflète le plus justement l'état actuel de votre bien.

Termes clés

- [limites](#)
- [zones tampons](#)

Ne cochez qu'une seule case

5.1.4.1	Le bien n'a aucune zone tampon connue ni reconnue .	X
5.1.4.2	Les zones tampons du bien du patrimoine mondial ne sont pas connues ni reconnues par l'autorité de gestion ou les communautés locales/propriétaires.	
5.1.4.3	Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues et reconnues par l'autorité de gestion mais ne sont pas connues par les communautés locales/propriétaires.	
5.1.4.4	Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues et reconnues par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires.	

5.1.5 - Remarques, conclusions et/ou recommandations relatives aux limites et zones tampons du bien du patrimoine mondial

Merci d'utiliser cette boîte de dialogue afin de faire tout commentaire (par ex. explications des réponses données précédemment, sources, et/ou conclusions ou recommandations sur les informations relatives aux limites et à la zone tampon du bien du patrimoine mondial).

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [limites](#)
- [zones tampons](#)

Une zone tampon n'est pas justifiée, au regard de l'étendue du périmètre du bien qui constitue l'une des plus vastes aires marines protégées au monde. Les connaissances nouvelles acquises depuis 2019 suggèrent d'étendre le bien sur des zones marines identifiées à forts enjeux écologiques. L'extension permettrait d'apporter clarté et cohérence entre le périmètre du bien et celui de la réserve naturelle nationale, son outil de protection et de gestion, récemment entendue par décret en 2022.

5.2. Mesures de protection

5.2.1 - Désignation des mesures de protection (juridiques, réglementaires, contractuelles, liées à la planification, institutionnelles et/ou traditionnelles).

Cette question a pour but d'obtenir des informations sur les éléments sur lesquels repose protection élémentaire du bien inscrit.

Les informations ont été pré-remplies (le cas échéant) à partir des réponses fournies à l'occasion du Deuxième cycle de soumission de Rapports périodiques. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires

Le tableau 5. 2. 2 vous permet d'indiquer les autres législations ou mesures de protection concernant votre bien.

Valider

Mettre à jour

Votre commentaire :

X

Un certain nombre d'articles, issus du décret n°2006-1211 modifié portant création et extension de la réserve naturelle, réglementent les activités au sein du bien, tant sur la partie terrestre que marine. Les décrets n°2016-1700 et n°2022-157 ont étendu la réserve naturelle jusqu'aux limites extérieures des zones économiques exclusives et renforcé le contrôle des activités humaines susceptibles d'impacter le patrimoine naturel et les fonctionnalités écologiques des mers australes.

5.2.2 - Indiquez les législations et autres mesures (réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire, contractuelles, institutionnelles ou traditionnelles) qui n'apparaissent pas au point 5.2.1 et précisez la catégorie à laquelle elles appartiennent.

Le champ ci-dessous est également utilisé dans le cas où il n'y a pas de pré-remplissage généré à la question 5.2.1.

Merci de fournir un lien vers la législation en anglais ou en français. Si le document ne peut pas être soumis en anglais ou en français, un résumé dans l'une de ces deux langues soulignant les dispositions clés doit être soumis dans la boîte de dialogue.

Année	2022
Titre	Décret n°2022-157 du 10 février 2022 portant extension et modification de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises
Juridiques	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045155028
Réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire	
Contractuelles	
Institutionnelles	
Traditionnelles	
Année	2022
Titre	Arrêté n°2022-128 du 16 septembre 2022 prescrivant les règles encadrant l'exercice de la pêche à la légine australe (<i>Dissostichus eleginoides</i>), dans les zones économiques exclusives de Crozet et de Kerguelen
Juridiques	https://taaf.fr/content/uploads/2023/03/JO-95-3eme-Trimestre-2022.pdf /td>
Réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire	
Contractuelles	
Institutionnelles	
Traditionnelles	
Année	2022
Titre	Arrêté n°2022-195 du 23 novembre 2022 prescrivant les règles encadrant l'exercice de la pêche ciblant la langouste de St Paul et les poissons dans les eaux des îles Saint-Paul et Amsterdam
Juridiques	https://taaf.fr/content/uploads/2023/03/JO-96-4eme-trimestre-2022.pdf /td>
Réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire	
Contractuelles	
Institutionnelles	
Traditionnelles	
Année	2006
Titre	Décret n°2006-1211 du 3 octobre 2006 portant création de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises
Juridiques	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006054496
Réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire	
Contractuelles	
Institutionnelles	
Traditionnelles	
Année	2016
Titre	Décret n°2016-1700 du 12 décembre 2016 portant extension et modification de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises
Juridiques	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033584987
Réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire	
Contractuelles	
Institutionnelles	
Traditionnelles	

5.2.3 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation y compris en matière d'aménagement du territoire) est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?

Dans le manuel de référence « [Gérer le patrimoine mondial culturel](#) » (UNESCO, 2013), une large définition de « cadre juridique » est utilisée : « Les cadres juridiques pour la gestion du patrimoine culturel peuvent être formalisés sous la forme d'une législation spécifiquement conçue pour le patrimoine, ou peuvent constituer un règlement de la législation générale utilisé pour le patrimoine (et sont donc moins facilement définis). Certains cadres juridiques peuvent avoir maintenu un statut informel, tacite, globalement ou en partie. Ils peuvent être le résultat d'expressions récentes d'un consensus dirigé par une communauté, ou les vestiges de pratiques verbales transmises de génération en génération. [...] Les nombreux cadres juridiques ont diverses origines, et fonctionnent à différents niveaux du système de gestion (ex. la constitution d'un État, les lois nationales, les règlements locaux, les accords spécifiques à un bien, et la conformité avec les conventions et chartes concernant le patrimoine culturel) ».

- Termes clés
- [authenticité](#)
 - [cadre juridique, en partie adapté](#)
 - [cadre juridique, patrimoine mondial](#)
 - [intégrité](#)
 - [protection et gestion](#)
 - [valeur universelle exceptionnelle](#)
 - [zones tampons](#)

Ne cochez qu'une seule case		
5.2.3.1	Il n'existe aucun cadre juridique destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial.	
5.2.3.2	Le cadre juridique destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est inadapté .	
5.2.3.3	Il existe un cadre juridique adapté destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial mais il y a certains défauts dans la mise en œuvre .	
5.2.3.4	Le cadre juridique destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces .	X

5.2.4 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat dans la zone tampon pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?

« Zones tampons » dans ce contexte renvoie aux zones tampons soumises aux et approuvées par le Comité du patrimoine mondial. Merci d'indiquer laquelle des réponses proposées reflète le plus fidèlement l'état actuel de votre bien. Pour cette question à choix multiple, merci de prendre en compte les réponses données à la question 4.2.1, et de réfléchir à laquelle s'applique dans la zone tampon.

Cette question peut vous aider à savoir s'il n'existe pas de cadre juridique (c'est-à-dire, s'il n'y a pas de lois applicables dans la zone tampon offrant une protection spécifique au bien), ou si ces lois ne sont pas adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.

- Termes clés
- [authenticité](#)
 - [cadre juridique, en partie adapté](#)
 - [cadre juridique, patrimoine mondial](#)
 - [intégrité](#)
 - [protection et gestion](#)
 - [valeur universelle exceptionnelle](#)
 - [zones tampons](#)

Ne cochez qu'une seule case		
5.2.4.1	Le bien n'a aucune zone tampon .	X
5.2.4.2	Il n'existe aucun cadre juridique particulier pour la zone tampon, destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial.	
5.2.4.3	Le cadre juridique de la zone tampon destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est inadapté .	
5.2.4.4	Il existe un cadre juridique adapté dans la zone tampon destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial mais il y a certains défauts dans la mise en œuvre .	
5.2.4.5	Le cadre juridique de la zone tampon destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces .	

5.2.5 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?

Indiquez parmi les réponses proposées celle qui reflète le plus justement l'état actuel du bien. Merci de prendre en compte les réponses que vous avez données en 5.2.2, et si celles-ci en tout ou partie s'appliquent en dehors de la zone tampon (le cas échéant) et en dehors du bien.

Termes clés

- [authenticité](#)
- [bien du patrimoine mondial](#)
- [cadre juridique, en partie adapté](#)
- [cadre juridique, patrimoine mondial](#)
- [cadre physique plus large, environnement](#)
- [intégrité](#)
- [protection et gestion](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)

Ne cochez qu'une seule case

5.2.5.1	Il n'existe aucun cadre juridique destiné à contrôler l'utilisation de l'environnement général du bien du patrimoine mondial et les activités sur place.	
5.2.5.2	Le cadre juridique pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial est inadapté au maintien de la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité du bien.	
5.2.5.3	Il existe un cadre juridique adapté pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial, mais certaines failles dans la mise en œuvre compromettent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité du bien.	
5.2.5.4	Le cadre juridique pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial constitue une base appropriée pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien.	X

5.2.6 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) peut-il être appliqué ?

Évaluez le degré d'application et de conformité au règlement existant au niveau du bien du patrimoine mondial, en notant s'il y a peu ou pas de réelle capacité ou de moyens d'application ou peu de mesures effectivement appliquées.

Indiquez parmi les réponses proposées celle qui reflète le plus justement l'état actuel du bien.

Termes clés

- [application \(du cadre juridique\)](#)
- [bien du patrimoine mondial](#)
- [cadre juridique, patrimoine mondial](#)

Ne cochez qu'une seule case

5.2.6.1	On ne dispose d'aucune capacité/ressource effective pour faire appliquer les mesures législatives et/ou réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.	
5.2.6.2	Il existe des failles importantes en ce qui concerne les capacités et les ressources pour faire appliquer les mesures législatives et/ou réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.	
5.2.6.3	On dispose de capacités / ressources acceptables pour faire appliquer les mesures législatives et/ou réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial mais certaines insuffisances subsistent dans la mise en œuvre.	
5.2.6.4	On dispose de capacités/ressources appropriées pour faire appliquer les mesures législatives et/ou réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.	X

5.2.7 - Indiquez brièvement comment la législation, y compris l'aménagement du territoire et les autres réglementations, fonctionne en pratique.

Le cadre réglementaire du bien est fixé par le décret n°2006-1211 modifié ainsi que par des sections du code de l'environnement (art L.411-1 et suivants) et du code rural et des pêches maritimes (articles R.958-12 et R.958-16). Le préfet, administrateur supérieur des TAAF est gestionnaire de la réserve et peut adopter à des arrêtés pour préciser l'encadrement des activités humaines sur les territoires. Les services des TAAF assurent l'application de la réglementation instituée par le préfet.

5.2.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives aux mesures prises pour protéger le bien du patrimoine mondial

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)

5.3. Système de gestion/Plan de gestion

Les questions au point 5.3 visent à recueillir des informations sur divers outils de gestion utilisés pour aider à protéger le bien inscrit et la manière dont ils constituent un système de gestion.

Les systèmes de gestion sont décrits et définis aux paragraphes 108 à 118 des *Orientations*. Plus précisément, le paragraphe 108 stipule que « Chaque bien proposé pour inscription devrait avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs ».

Par ailleurs, le paragraphe 109 indique que le « but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures ». Le paragraphe 110 définit globalement les systèmes de gestion : « Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel. Les évaluations d'impact des interventions proposées sont essentielles pour tous les biens du patrimoine mondial ».

Les plans de gestion peuvent être préparés suivant différents formats et modèles. Il n'existe aucune description formelle d'un plan de gestion « idéal ». Le paragraphe 111 des *Orientations* énumère certains éléments d'un système de gestion efficace.

Une approche approfondie du plan de gestion est proposée dans le manuel de référence :

- [Gérer le patrimoine mondial culturel](#) (UNESCO 2013) (Annexe A, p. 122ff).
- [Gérer le patrimoine mondial naturel](#) (UNESCO 2012, p. 37)

5.3.1 - Cochez la/les case(s) décrivant le mieux le système de gouvernance et de gestion du bien

Cette question cherche à rassembler des informations sur les divers outils de gestion utilisés pour aider à protéger le bien, et de quelle manière ils forment, ensemble, un système de gestion.

Termes clés

- [communautés](#)
- [gouvernance](#)
- [système de gestion](#)

Ne cochez qu'une seule case		
5.3.1.1	Système de gestion public au niveau national	
5.3.1.2	Système de gestion public au niveau provincial/régional	
5.3.1.3	Système de gestion public local/national conjoint	X
5.3.1.4	Système de gestion public local/régional conjoint	
5.3.1.5	Système de gestion traditionnel	
5.3.1.6	Gestion par la communauté locale	
5.3.1.7	Gestion associative (par ex. par des ONG)	
5.3.1.8	Propriétaire/gestion privé(e)	
5.3.1.9	Autre	
Si vous avez choisi « Autre », précisez:		

5.3.2 - Système de gestion : indiquez quel(s) outil(s) de gestion ci-après est/sont utilisé(s) pour aider à protéger le bien.

Cette question cherche à identifier les divers outils de gestion utilisés pour aider à protéger le bien inscrit, et de quelle manière ils forment, ensemble, un système de gestion.

Une approche complète de la planification de la gestion est disponible dans les manuels de référence du patrimoine mondial suivant :

- [Gérer le patrimoine mondial naturel](#) (UNESCO, 2013) (Appendice A, p122ff) ;
- [Gérer la patrimoine mondial culturel](#) (UNESCO, 2012, p 37).

Termes clés

- [autres groupes spécifiques](#)
- [communautés](#)
- [développement économique inclusif](#)
- [diversité culturelle](#)
- [gouvernance](#)
- [patrimoine culturel](#)
- [patrimoine naturel](#)
- [peuples autochtones](#)
- [risque de catastrophe](#)
- [services des écosystèmes](#)
- [système de gestion](#)

Vous pouvez cocher plusieurs cases		
5.3.2.1	Un plan officiel de gestion ou un plan de zonage du bien.	
5.3.2.2	D'autres formes de plans statutaires ou non statutaires (ex. plans stratégiques).	
5.3.2.3	Des modes de gestion traditionnels reconnus par les communautés locales et d'autres groupes spécifiques.	
5.3.2.4	Des mécanismes de gouvernance encourageant et respectant les pratiques, connaissances et utilisations traditionnelles du bien.	
5.3.2.5	Des « protocoles d'accord » conclus par des institutions de gestion, des groupes ou autres, y compris des documents acceptés par les communautés locales pour la gestion.	X
5.3.2.6	Des mécanismes visant à promouvoir la participation équilibrée de groupes, y compris différents niveaux d'autorité, les communautés locales, les peuples autochtones, les femmes et les hommes et d'autres groupes particuliers.	X
5.3.2.7	Un cadre de développement économique inclusif, avec un accès et un partage équilibré des ressources et des opportunités liées à la protection du bien.	X
5.3.2.8	Un « code de bonne pratique » établi par les communautés locales ou d'autres groupes.	
5.3.2.9	Un code de bonne pratique établi par le secteur.	
5.3.2.10	Un plan de gestion intégré couvrant le patrimoine mondial et d'autres désignations.	X
5.3.2.11	Un plan de gestion.	
5.3.2.12	Un plan annuel de travail ou d'activités.	X
5.3.2.13	Un plan de gestion des risques climatiques, de catastrophes et de conflits.	
5.3.2.14	Un plan de gestion des visiteurs/de la fréquentation.	
5.3.2.15	Un cadre de gestion de l'environnement.	
5.3.2.16	Une évaluation de la diversité biologique et culturelle et de l'intérêt du bien pour l'écosystème.	
5.3.2.17	Une approche conjointe de gestion du patrimoine culturel et naturel.	X
5.3.2.18	Autre	
Si vous avez choisi « Autre », précisez		

5.3.3 - Décrivez brièvement le système de gestion établi pour votre bien

Termes clés

- [système de gestion](#)

La gouvernance issue du décret n°2006-1211 modifié et le plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises constituent le cadre de gestion du bien. Deux plans de gestion ont été adoptés en collaboration avec la communauté scientifique, un premier pour 5 ans (2011-2015) et un deuxième pour 10 ans (2018-2027). En outre, le préfet adopte un certain nombre d'arrêtés qui cadrent les activités au sein du bien, notamment la pêche, le mouillage et le tourisme.

5.3.4 - Documents de gestion

Cette section dresse la liste des documents de gestion connus, à l'exemple de ceux répertoriés à la question 5.3.2 ci-dessus qui sont actuellement en application, ou en cours d'approbation ou de révision pour le bien du patrimoine mondial.

Il convient ici de dresser la liste des documents de gestion, à l'exemple de ceux répertoriés au point 5.3.2 ci-dessus, qui sont en application ou en cours d'approbation ou de révision pour le bien du patrimoine mondial.

Valider

Mettre à jour

Votre commentaire :

5.3.5 - La Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a-t-elle été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien ?

- [Recommandation concernant le paysage urbain historique \(2011\)](#)

Termes clés

- [protection et gestion](#)
- [Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique](#)

Ne cochez qu'une seule case

5.3.5.1	La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 n'a pas été utilisée.	
5.3.5.2	La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 a été partiellement utilisée.	
5.3.5.3	La politique pour le bien relative aux propositions de développement repose entièrement sur la Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011.	
5.3.5.4	Ce bien n'est pas concerné par la Recommandation concernant le paysage urbain historique.	✕

5.3.6 - Si la Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a été utilisée pour ce bien, décrivez brièvement les mesures prises.

Termes clés

- [Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique](#)

5.3.7 - Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial a-t-il été utilisé pour le bien ?

- [Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial](#)

Termes clés

- [changement climatique](#)
- [Document d'orientation sur le changement climatique \(Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial\)](#)

Ne cochez qu'une seule case

5.3.7.1	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé.	✕
5.3.7.2	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique a été partiellement utilisé.	
5.3.7.3	La politique pour le bien relative au changement climatique repose entièrement sur le document d'orientation pour le patrimoine mondial.	

5.3.8 - Si le document d'orientation sur les impacts du changement climatique a été utilisé, décrivez brièvement les mesures prises, ainsi que les études effectuées sur les effets du changement climatique sur le bien :

Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial : [./fr/CC-document-orientation/](#).

Termes clés

- [changement climatique](#)
- [Document d'orientation sur le changement climatique \(Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial\)](#)

5.3.9 - La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour ce bien ?

Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial : [./document/104524](#)

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [catastrophe](#)
- [gestion des risques de catastrophe](#)
- [risque de catastrophe](#)
- [Stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes](#)

Ne cochez qu'une seule case

5.3.9.1	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée.	✕
5.3.9.2	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a été partiellement utilisée.	
5.3.9.3	La politique pour le bien de gestion des risques repose entièrement sur la Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial.	

5.3.10 - Si la Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [Stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes](#)

5.3.11 - Les différents niveaux de l'administration (à savoir national/fédéral, régional/provincial/état, local/municipal, etc.) intervenant dans la gestion du bien du patrimoine mondial sont-ils bien coordonnés ?

Indiquez parmi les réponses proposées celle qui reflète le plus justement l'état actuel du bien.

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)

Ne cochez qu'une seule case		
5.3.11.1	Il n'y a aucune coordination entre toutes les entités administratives impliquées dans la gestion du bien.	
5.3.11.2	Il y a peu de coordination entre toutes les entités administratives impliquées dans la gestion du bien.	
5.3.11.3	Il y a une coordination entre les entités administratives impliquées dans la gestion du bien, mais elle pourrait être améliorée.	
5.3.11.4	Il y a une coordination appropriée entre toutes les entités/tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien.	✕

5.3.12 - Le système/plan de gestion est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Termes clés

- [système de gestion](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)

Si le système de gestion n'est pas exhaustif et entièrement adapté pour maintenir tous les aspects de la valeur universelle exceptionnelle du bien, alors veuillez vérifier l'une des trois principales réponses. Veuillez également tenir compte des réponses que vous avez données aux points 3. 1 et 5. 3.

Ne cochez qu'une seule case		
5.3.12.1	Il n'y a actuellement aucun système/plan de gestion pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.	
5.3.12.2	Le système/plan de gestion n'est pas adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.	
5.3.12.3	Le système/plan de gestion n'est que partiellement adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.	
5.3.12.4	Le système/plan de gestion est tout à fait adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.	✕

5.3.13 - Le système/plan de gestion est-il mis en œuvre ?

Termes clés

- [système de gestion](#)

Ne cochez qu'une seule case		
5.3.13.1	Il n'existe aucun système/plan de gestion.	
5.3.13.2	Le système/plan de gestion n'est pas mis en œuvre.	
5.3.13.3	Le système/plan de gestion n'est que partiellement mis en œuvre.	
5.3.13.4	Le système/plan de gestion est totalement mis en œuvre et son suivi est assuré.	✕

5.3.14 - Existe-t-il un plan de travail/d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Indiquez parmi les réponses proposées pour cette question celle qui reflète le plus justement l'état actuel du bien. Référez-vous aux réponses données aux points 5.3 et 5.3.3.

Ne cochez qu'une seule case		
5.3.14.1	Il n'existe aucun plan de travail/plan d'action annuel et cela ne s'est pas révélé nécessaire.	
5.3.14.2	Il n'existe aucun plan de travail/plan d'action annuel bien que ce besoin ait été constaté.	
5.3.14.3	Il existe un plan de travail/plan d'action annuel mais seulement un petit nombre d'activités sont mises en œuvre.	
5.3.14.4	Il existe un plan de travail/plan d'action annuel et la plupart des activités sont mises en œuvre.	X
5.3.14.5	Il existe un plan de travail/plan d'action annuel et toutes les activités sont mises en œuvre et leur suivi est assuré.	

5.3.15 - Le système de gestion intègre-t-il des mécanismes et procédures formels pour assurer la participation et la contribution des groupes suivants, vivant dans les limites ou à proximité du bien du patrimoine mondial et/ou de la zone tampon, aux décisions de gestion maintenant la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Merci de prendre en compte l'échelle donnée pour l'implication et d'évaluer chaque groupe en fonction.

Cette question va au-delà de l'aspect relationnel ou des échanges entre les gestionnaire/coordonateurs et les communautés locales et permet l'évaluation de leur implication directe, par exemple en prenant part aux évaluations de l'efficacité de la gestion du bien ou par la participation à la planification de la gestion ou aux décisions de gestion concernant la valeur universelle exceptionnelle du bien.

« Une certaine participation » doit être sélectionné lorsque la participation de certains groupes spécifiques permet l'aboutissement de buts et objectifs définis, par exemple en utilisant les compétences et connaissances de peuples autochtones et de communautés locales pour la mise en oeuvre de projets.

« Participation évolutive » se traduit par la responsabilisation de tout ceux qui sont impliqués, ce qui permet de modifier les institutions et les structures qui étaient en premier lieu sources d'exclusion et de marginalisation.

Termes clés

- [autres groupes spécifiques](#)
- [bien du patrimoine mondial](#)
- [communautés](#)
- [peuples autochtones](#)
- [système de gestion](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)
- [zones tampons](#)

		Sans objet	Pas de mécanismes de participation	Une certaine participation	Participation directe	Participation évolutive à tous les processus de décision pertinents
5.3.15.1	Communautés locales	X				
5.3.15.2	Collectivités locales				X	
5.3.15.3	Propriétaires dans le périmètre du bien et de la zone tampon	X				
5.3.15.4	Peuples autochtones	X				
5.3.15.5	Femmes	X				
5.3.15.6	Autres groupes spécifiques				X	
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser	Instance de gestion (conseil consultatif, conseil scientifique)				

5.3.16 - Évaluez la coopération/relation entre les gestionnaires/coordonateurs/personnel du bien du patrimoine mondial et les groupes suivants

Merci de prendre en compte l'échelle donnée et d'évaluer les groupes en fonction. Par exemple, si les relations entre vos gestionnaires de bien et les communautés/résidents locales sont évaluées comme « moyenne », cochez alors la case appropriée à côté de communautés/résidents locales. Merci de noter que la question 9.11 demande une évaluation plus détaillée des relations avec l'industrie du tourisme.

Termes clés

- [autres groupes spécifiques](#)
- [bien du patrimoine mondial](#)
- [communautés](#)
- gestionnaire de bien, voir [gestionnaires de sites](#)
- [peuples autochtones](#)

		Sans objet	Pas de coopération/relation	Faible	Moyenne	Bonne
--	--	------------	-----------------------------	--------	---------	-------

5.3.16.1	Communautés locales	×				
5.3.16.2	Autorités locales/municipales	×				
5.3.16.3	Peuples autochtones	×				
5.3.16.4	Propriétaires fonciers	×				
5.3.16.5	Femmes	×				
5.3.16.6	Jeunes/enfants	×				
5.3.16.7	Chercheurs					×
5.3.16.8	Visiteurs locaux/touristes	×				
5.3.16.9	Touristes nationaux/internationaux			×		
5.3.16.10	Secteur touristique		×			
5.3.16.11	Entreprises et industries locales	×				
5.3.16.12	ONG				×	
5.3.16.13	Autres groupes spécifiques					×
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser		Acteurs de la pêche ; personnels des bases			

5.3.17 - Évaluez de quelle manière le système de gestion de votre bien contribue à atteindre les objectifs de la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial

- [Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial](#)

Termes clés

- [approches fondées sur les droits](#)
- [bénéfices des écosystèmes](#)
- [développement économique inclusif](#)
- [bien du patrimoine mondial](#)
- [diversité culturelle](#)
- [droits de l'homme](#)
- [égalité des genres](#)
- [inclusion et équité sociales](#)
- [Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial \(objectifs de la\)](#)
- [prévention des conflits](#)
- [services des écosystèmes](#)
- [système de gestion](#)

		Sans objet	Pas de contribution	Contribution limitée	Contribution importante	Parfaite réalisation des objectifs
5.3.17.1	Le système de gestion du bien contribue à l'égalité des genres.				×	
5.3.17.2	Le système de gestion du bien offre des services / avantages à la communauté locale au niveau de l'écosystème (par ex. air, eau, aliments, plantes médicinales).	×				
5.3.17.3	Le système de gestion du bien contribue à l'inclusion sociale et l'équité, en améliorant les opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou autre, de la religion, du milieu économique ou de toute autre considération.				×	
5.3.17.4	Le système de gestion du bien intègre une approche fondée sur les droits de l'homme.	×				
5.3.17.5	Le système de gestion du bien contribue à favoriser le développement économique inclusif local et à améliorer les moyens de subsistance.				×	
5.3.17.6	Le système de gestion du bien contribue à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle dans le périmètre et à proximité des biens du patrimoine.	×				

5.3.18 - Commentaires supplémentaires concernant l'évaluation du système de gestion ci-dessus

Termes clés

- [système de gestion](#)

Le système de gestion du bien, qui soutient le développement d'une activité de pêche durable, permet la perception de droits de pêche alimentant de façon significative le budget des TAAF (33% en 2021). Les pêcheries australes génèrent également un nombre d'emplois important à La Réunion (armateurs, emplois administratifs, ateliers de transformation etc...).

5.3.19 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au système/plan de gestion

Termes clés

- [système de gestion](#)

Les îles Australes françaises n'accueillant pas d'habitant permanent, le système de gestion ne permet pas l'inclusion et la participation des groupes telles que les communautés locales ou peuples autochtones dans le système de protection du bien. En revanche, les usagers présents dans les territoires (scientifiques, acteurs de la pêche, etc.) sont consultés lors de l'élaboration du plan de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre de manière pluriannuelle au travers des instances de gouvernance.

6. Ressources financières et humaines

Le chapitre 6 recueille des informations sur les sources de financement disponibles, du budget aux besoins de gestion, ainsi que la disponibilité des ressources humaines et les niveaux de renforcement des compétences au niveau du bien.

6.1. Financement

Coûts liés à la conservation fondés sur la moyenne des cinq dernières années (ne fournissez pas les données monétaires, mais le pourcentage relatif des sources de financement).

Les frais annuels pour le bien inscrit, calculés sur la moyenne des cinq dernières années, doivent être exprimés dans le cas présent en un ou plusieurs pourcentages selon les différentes sources de financement, de façon à obtenir un total de 100 %.

Le total des colonnes de frais de projets et de frais courants, respectivement, sera automatiquement calculé.

6.1.1 - Si vos sources de financement ne correspondent pas exactement à celles indiquées, inscrivez les sommes correspondant au type de financement qui représente votre situation avec le plus de justesse et utilisez la boîte de commentaires pour plus de détails.

Les « **frais de projets** » désignent les financements à court ou moyen terme dédiés à des projets spécifiques et définis (y compris des projets importants comme le Grand projet Pompéi), qui ne relèvent pas des frais courants, à savoir frais de gestion, d'entretien et de conservation quotidiens.

Termes clés

- [assistance internationale](#)
- [Fonds du patrimoine mondial](#)

		Frais de projets	Frais courants
6.1.1.1	Financement multilatéral (FEM, Banque mondiale, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.2	Financement international bilatéral	40 %	10 %
6.1.1.3	Fonds du patrimoine mondial (Assistance internationale)	0 %	0 %
6.1.1.4	Contribution des autres conventions et programmes	0 %	0 %
6.1.1.5	Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.6	Gouvernemental (national/fédéral)	40 %	60 %
6.1.1.7	Gouvernemental (régional, provincial, État central)	0 %	0 %
6.1.1.8	Gouvernemental (local/municipal)	0 %	0 %
6.1.1.9	Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	20 %	0 %
6.1.1.10	Frais payés par les visiteurs (par ex. entrée, toilettes, parking, camping, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.11	Activités commerciales (par ex. merchandising et restauration, permis pour filmer, concessions, etc.)	0 %	30 %
6.1.1.12	Autre	0 %	0 %
		Total 100 %	Total 100 %

6.1.2 - Commentez ci-après les autres sources de financement qui ne sont pas indiquées ci-avant

Les fonds propres des Terres australes et antarctiques françaises issus des droits de pêche (langouste, légine) et d'une fiscalité propre (taxes pour le mouillage) alimentent le financement des ressources humaines dédiées à la conservation.

6.1.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer de manière efficace le bien du patrimoine mondial ?

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)

Dans cette question, prenez en considération le budget dont vous disposez actuellement. Comme quasiment tous les biens du patrimoine mondial demandent plus de fonds, les réponses se réfèrent à la mesure dans laquelle le financement disponible répond aux besoins fondamentaux de gestion.

Ne cochez qu'une seule case

6.1.3.1	Il n'y a aucun budget pour gérer comme il convient le bien du patrimoine mondial, même si les besoins sont connus .	
6.1.3.2	Le budget dont on dispose est insuffisant pour les besoins essentiels de la gestion et freine sérieusement la capacité de gestion.	
6.1.3.3	Le budget dont on dispose est acceptable , mais pourrait être augmenté ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion.	✗
6.1.3.4	Le budget dont on dispose est approprié pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial.	

6.1.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Prenant en considération le fait que le financement peut faire l'objet de changements imprévus, répondez à cette question en tenant compte de la période considérée (depuis le dernier rapport périodique ou depuis l'inscription).

Ne cochez qu'une seule case		
6.1.4.1	Les sources actuelles de financement ne sont pas assurées .	
6.1.4.2	Les sources actuelles de financement sont assurées à moyen terme et devraient être assurées pour le long terme .	✗
6.1.4.3	Les sources actuelles de financement sont assurées à moyen et long termes .	

6.1.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au financement et aux infrastructures

Commentez ci-après (par ex. les explications des réponses données précédemment, sources, et/ou conclusions ou recommandations sur les informations relatives aux financements et à l'infrastructure du bien du patrimoine mondial).

Le financement des actions de conservation et frais courants associés reposent principalement sur des dotations ministérielles et les recettes propres du territoire. Les sources actuelles de financement sont ainsi assurées à moyen terme et devraient être assurées pour le long terme.

6.1.6 - Estimez la participation des hommes et des femmes à la gestion, la conservation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial et dans quelle mesure ils sont issus des communautés locales.

Merci de ne pas fournir de chiffres réels mais plutôt fournir en pourcentages. Veuillez indiquer le pourcentage approximatif d'hommes et de femmes impliqués dans la gestion du bien qui proviennent des communautés locales et le pourcentage d'hommes et de femmes qui viennent d'ailleurs.

Merci de baser votre pourcentage sur les valeurs moyennes des cinq dernières années.

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [communautés](#)
- [conservation](#)
- [interprétation](#)

		Issus des communautés locales %	Issus d'ailleurs %
6.1.6.1	Hommes	0 %	63 %
6.1.6.2	Femmes	0 %	37 %
		Total 0 %	Total 100 %

6.1.7 - Les ressources humaines disponibles sont-elles suffisantes pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Notez que cette question ne se limite pas au personnel administratif mais concerne l'ensemble des ressources humaines nécessaires pour gérer le bien du patrimoine mondial.

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)

Ne cochez qu'une seule case		
6.1.7.1	On ne dispose d'aucune ressource humaine dédiée pour gérer le bien malgré un besoin constaté.	
6.1.7.2	Les ressources humaines sont inadaptées aux besoins de la gestion.	
6.1.7.3	Les ressources humaines sont en partie adaptées aux besoins de la gestion du bien du patrimoine mondial.	
6.1.7.4	Les ressources humaines sont adaptées aux besoins de la gestion.	✗

6.1.8 - Concernant les besoins en matière de gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez évaluer la disponibilité des professionnels dans les disciplines suivantes

Veuillez noter chacune des disciplines dans la liste, en indiquant la disponibilité de personnel professionnel (à temps plein, à temps partiel, contractuel, bénévole ou en assistance non-rémunérée) pour aider dans la gestion de votre bien du patrimoine mondial. Par exemple, vous avez peut-être une collaboration avec une université qui fournit chaque année une aide non rémunérée en effectuant des recherches et en surveillant votre bien. Dans ce cas, vous pouvez choisir d'évaluer cela en « disponibilité moyenne ». Ou peut-être que la police locale fournit une aide irrégulière dans la sécurisation du site, auquel cas vous pourriez évaluer cela en « faible disponibilité ».

Termes clés

- [application \(du cadre juridique\)](#)
- [communautés](#)
- [conservation](#)
- [durabilité environnementale](#)
- [interprétation](#)
- [préparation aux risques](#)
- [renforcement des capacités](#)
- [sensibilisation](#)
- [suivi](#)

Disponibilité des professionnels		0 Sans objet	1 Pas de disponibilité	2 Faible disponibilité	3 Disponibilité moyenne	4 Bonne disponibilité
6.1.8.1	Conservation				4	Bonne disponibilité
6.1.8.2	Durabilité environnementale				4	Bonne disponibilité
6.1.8.3	Participation et inclusion des communautés				0	Sans objet
6.1.8.4	Préparation aux risques				3	Disponibilité moyenne
6.1.8.5	Renforcement des compétences et éducation				3	Disponibilité moyenne
6.1.8.6	Administration				4	Bonne disponibilité
6.1.8.7	Recherche et suivi				4	Bonne disponibilité
6.1.8.8	Sensibilisation et communication des informations publiques				4	Bonne disponibilité
6.1.8.9	Marketing et promotion				0	Sans objet
6.1.8.10	Interprétation				3	Disponibilité moyenne
6.1.8.11	Gestion des visiteurs / tourisme				3	Disponibilité moyenne
6.1.8.12	Gardiennage, police				3	Disponibilité moyenne

6.1.9 - Pour la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Évaluez le degré de disponibilité de formations dans toutes les disciplines ci-dessous comme « pas de disponibilité », « faible disponibilité », « disponibilité moyenne », « bonne disponibilité ». Merci de cocher « sans objet » si une discipline donnée n'est pas concernée.

Termes clés

- [application \(du cadre juridique\)](#)
- [bien du patrimoine mondial](#)
- [communautés](#)
- [conservation](#)
- [durabilité environnementale](#)
- [interprétation](#)
- [préparation aux risques](#)
- [protection et gestion](#)
- [renforcement des capacités](#)
- [sensibilisation](#)
- [suivi](#)

Disponibilité de formations		0 Sans objet	1 Pas de disponibilité	2 Faible disponibilité	3 Disponibilité moyenne	4 Bonne disponibilité
6.1.9.1	Conservation				4	Bonne disponibilité
6.1.9.2	Durabilité environnementale				4	Bonne disponibilité
6.1.9.3	Participation et inclusion des communautés				0	Sans objet
6.1.9.4	Préparation aux risques				3	Disponibilité moyenne

6.1.9.5	Renforcement des capacités et éducation	0	Sans objet
6.1.9.6	Administration	4	Bonne disponibilité
6.1.9.7	Recherche et suivi	4	Bonne disponibilité
6.1.9.8	Sensibilisation et communication des informations publiques	3	Disponibilité moyenne
6.1.9.9	Marketing et promotion	0	Sans objet
6.1.9.10	Interprétation	3	Disponibilité moyenne
6.1.9.11	Gestion des visiteurs/tourisme	2	Faible disponibilité
6.1.9.12	Forces de l'ordre (gardiennage, police)	3	Disponibilité moyenne

6.1.10 - La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour le bien ?

[Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial](#)

Notez que la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial peut parfois être mise en œuvre, dans une certaine mesure, au niveau régional. Si le bien bénéficie d'une mise en œuvre régionale, cela peut être détaillé ci-après question 6.1.11.

Termes clés

- [Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique](#)

Ne cochez qu'une seule case

6.1.10.1	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée.	☒
6.1.10.2	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a été utilisée.	☐
6.1.10.3	La formation et le renforcement des compétences reposent entièrement sur la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial.	☐

6.1.11 - Si la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises.

Termes clés

- [Stratégie pour le renforcement des capacités](#)

6.1.12 - Existe-t-il des plans ou programmes de renforcement des compétences sur site pour développer l'expertise locale et permettre le transfert des compétences pour la conservation et la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [conservation](#)
- [renforcement des capacités](#)

Ne cochez qu'une seule case

6.1.12.1	Aucun plan ou programme local de renforcement des compétences n'est en place ; la gestion est effectuée par du personnel extérieur et il n'y a pas de transmission des compétences.	☐
6.1.12.2	Un plan ou programme local de renforcement des compétences a été développé mais n'est pas mis en œuvre et il n'y a pas de transfert de compétences.	☐
6.1.12.3	Un plan ou programme local de renforcement des compétences est en place et partiellement mis en œuvre ; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, mais le travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur.	☐
6.1.12.4	Un plan ou programme local de renforcement des compétences est en place et totalement mis en œuvre ; toutes les compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement.	☒

6.1.13 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Merci d'utiliser cette boîte de dialogue afin de faire tout commentaire (par ex. explications des réponses données précédemment, sources, et/ou conclusions ou recommandations sur les informations relatives aux ressources humaines, à l'expertise et à la formation).

La parité n'est pas encore atteinte dans les ressources humaines dédiées à la gestion du bien mais un nombre croissant de femmes est recruté pour les missions de conservation. Un programme de formation et de transmission de compétences existe et est déployé avant chaque départ d'agents dans les territoires. Des formations sont également dispensées à des établissements scolaires labellisés "TAAF", en lien avec l'Académie de La Réunion.

7. Études scientifiques et projets de recherche

Le chapitre 7 recueille des informations sur l'adéquation des connaissances disponibles (à la fois scientifiques et traditionnelles) concernant les valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial, ainsi que l'existence de programmes de recherche visant les besoins en gestion et/ou une amélioration de la compréhension de la

valeur universelle exceptionnelle.

7.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial permettant de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?

Indiquez parmi les réponses proposées pour cette question celle qui reflète le plus justement l'état actuel du bien. Si vous avez besoin de compléter votre réponse ou d'ajouter des remarques, merci d'utiliser le point 7.4.

Termes clés

- [attributs](#)
- [bien du patrimoine mondial](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)
- [valeurs](#)

Indiquez parmi les réponses proposées pour cette question celle qui reflète le plus justement l'état actuel du bien. Si vous avez besoin de compléter votre réponse ou d'ajouter des remarques, merci d'utiliser le point 7.4.

Ne cochez qu'une seule case		
7.1.1	On ne connaît pas les valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial.	
7.1.2	La connaissance des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial est insuffisante.	
7.1.3	La connaissance des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial est acceptable dans les domaines essentiels mais il y a des lacunes.	X
7.1.4	La connaissance des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial est appropriée.	

7.2 - Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

Veuillez indiquer la réponse qui reflète le mieux les programmes de recherche prévus afin de répondre aux besoins de la gestion du bien du patrimoine mondial.

Termes clés

- [valeur universelle exceptionnelle](#)

Veuillez indiquer la réponse qui reflète le mieux les programmes de recherche prévus afin de répondre aux besoins de la gestion du bien du patrimoine mondial.

Ne cochez qu'une seule case		
7.2.1	Aucune recherche n'est menée dans le périmètre du bien du patrimoine mondial malgré un besoin constaté.	
7.2.2	Il y a un peu de recherche, mais cela n'est pas planifié.	
7.2.3	Il y a une recherche considérable, mais elle n'est pas axée sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.	
7.2.4	Il existe un programme général de recherche intégrée portant sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.	X

7.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils librement disponibles et diffusés ?

Veuillez indiquer parmi les réponses proposées pour cette question celle qui reflète le plus justement l'état actuel de diffusion des résultats des programmes de recherche.

Ne cochez qu'une seule case		
7.3.1	Les résultats de la recherche ne sont communiqués à aucun niveau.	
7.3.2	Les résultats de la recherche sont communiqués uniquement aux communautés et participants locaux, sans diffusion active auprès des organismes nationaux ou internationaux.	
7.3.3	Les résultats de la recherche sont communiqués aux communautés locales ainsi qu'à certains organismes nationaux.	
7.3.4	Les résultats de la recherche sont largement diffusés avec une sensibilisation active des communautés locales et des publics nationaux et internationaux.	X

7.4 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Merci d'utiliser cette boîte de dialogue afin de faire tout commentaire (par ex. explications des réponses données précédemment, sources, et/ou conclusions ou recommandations sur les informations relatives aux études scientifiques et projets de recherche).

Les connaissances scientifiques sont à approfondir concernant le milieu marin et la compréhension des effets du changement climatique sur le bien. Néanmoins, l'activité scientifique, pilotée par l'IPEV pour la partie terrestre et l'Ifremer pour le marin, est importante et contribue déjà de manière significative à une meilleure compréhension des attributs de la VUE. Il n'apparaît pas nécessaire de développer un programme spécifique sur la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

8. Éducation, information et sensibilisation

Le chapitre 8 recueille des informations sur l'existence et l'efficacité de l'éducation au patrimoine et des programmes de sensibilisation concernant le bien, ainsi que les services généraux consacrés à l'éducation, l'information, l'interprétation et la sensibilisation.

8.1 - Veuillez évaluer le degré de connaissance et de compréhension de l'existence et des motifs d'inscription du bien du patrimoine mondial parmi les groupes suivants

Évaluez pour chaque groupe ci-dessous le niveau de sensibilisation et de compréhension des raisons pour lesquelles le bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, sur une échelle allant de « aucune sensibilisation » à « bonne sensibilisation ». Merci d'évaluer tous les groupes, en cochant, le cas échéant, la case « sans objet ».

Termes clés

- [autres groupes spécifiques](#)
- [bien du patrimoine mondial](#)
- [communautés](#)
- [justification de l'inscription](#)
- [peuples autochtones](#)
- [sensibilisation](#)

Degré de sensibilisation;Sans objet;Aucune sensibilisation;Sensibilisation faible;Sensibilisation moyenne;Bonne sensibilisation

Degré de sensibilisation	0 Sans objet	1 Aucune sensibilisation	2 Sensibilisation faible	3 Sensibilisation moyenne	4 Bonne sensibilisation
8.1.1	Communautés locales			0	Sans objet
8.1.2	Autorités locales, municipales			0	Sans objet
8.1.3	Peuples autochtones			0	Sans objet
8.1.4	Propriétaires fonciers			0	Sans objet
8.1.5	Femmes			0	Sans objet
8.1.6	Jeunes/enfants			4	Bonne sensibilisation
8.1.7	Chercheurs			3	Sensibilisation moyenne
8.1.8	Visiteurs locaux			0	Sans objet
8.1.9	Touristes nationaux/internationaux			4	Bonne sensibilisation
8.1.10	Secteur du tourisme			3	Sensibilisation moyenne
8.1.11	Entreprises et industries locales			0	Sans objet
8.1.12	ONG			0	Sans objet
8.1.13	Autres groupes spécifiques			4	Bonne sensibilisation
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez :			Le grand public	

8.2 - Le bien dispose-t-il d'un/de programme(s) d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Veuillez indiquer parmi les réponses proposées pour cette question celle qui reflète le plus justement le degré d'existence de programmes d'éducation et de sensibilisation au bien du patrimoine mondial et leur contribution à la protection du bien.

termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [dialogue interculturel](#)
- [programme d'éducation \(patrimoine\)](#)
- [sensibilisation](#)

Ne cochez qu'une seule case

8.2.1	Il n'y a pas besoin de programme d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes.	
8.2.2	Il n'y a pas de programme d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes, bien que l'on en ait constaté le besoin.	
8.2.3	Il y a un programme d'éducation et de sensibilisation limité et ponctuel des enfants et/ou des jeunes.	
8.2.4	Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes mais il ne répond que partiellement aux besoins .	
8.2.5	Il existe un programme planifié et efficace d'éducation et de sensibilisation des enfants et des jeunes qui contribue à la protection du bien du patrimoine mondial.	X

8.3 - Quel est le public ciblé par les programmes d'éducation et de sensibilisation sur le bien ?

Termes clés

- [autres groupes spécifiques](#)
- [communautés](#)
- [peuples autochtones](#)
- [sensibilisation](#)

Vous pouvez cocher plusieurs cases

8.3.1	Communautés locales	
8.3.2	Autorités locales, municipales	
8.3.3	Peuples autochtones	
8.3.4	Propriétaires fonciers	
8.3.5	Femmes	
8.3.6	Jeunes/enfants	X
8.3.7	Chercheurs	X
8.3.8	Visiteurs locaux	
8.3.9	Touristes nationaux/internationaux	X
8.3.10	Secteur du tourisme	
8.3.11	Entreprises et industries locales	
8.3.12	ONG	
8.3.13	Autres groupes spécifiques (décrivez brièvement les groupes concernés)	X
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser	Le grand public	

8.4 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information, l'interprétation et la sensibilisation au bien du patrimoine mondial

Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information, l'interprétation et la sensibilisation au bien du patrimoine mondial, en notant le caractère plus ou moins adapté de 1 (« non prévu mais nécessaire ») à 4 (« bien adaptée »). Merci de répondre à toutes les questions, en cochant la case « non nécessaire » si certains éléments ne sont pas présents et ne sont pas nécessaires au bien. « **Transports** » fait référence au caractère adapté des moyens disponibles pour accéder au bien.

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [interprétation](#)
- [sensibilisation](#)

Installations suivantes destinées aux visiteurs		0 Non nécessaire	1 Non prévu mais nécessaire	2 Peu adaptée	3 Moyennement adaptée	4 Bien adaptée
8.4.1	Centre d'accueil des visiteurs	0				Non nécessaire

8.4.2	Musée de site	3	Moyennement adaptée
8.4.3	Kiosques d'information	3	Moyennement adaptée
8.4.4	Visites guidées	4	Bien adaptée
8.4.5	Sentiers/itinéraires	0	Non nécessaire
8.4.6	Documents d'information papier	4	Bien adaptée
8.4.7	Informations en ligne (site web, réseaux sociaux, etc.)	3	Moyennement adaptée
8.4.8	Transports	0	Non nécessaire
8.4.9	Autre	0	Non nécessaire
	Si vous avez choisi « Autre », précisez		

8.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [interprétation](#)
- [sensibilisation](#)

Indiquez vos commentaires (par ex. explications des réponses données précédemment, sources, et/ou conclusions ou recommandations sur les informations relatives à l'éducation, l'information et la sensibilisation).

Les actions de communication et de valorisation du bien Patrimoine mondial prennent différentes formes. Des entretiens vidéos ont par exemple été réalisés afin de faire découvrir les missions des hommes et des femmes travaillant sur ces territoires isolés. Des interventions dans les établissements scolaires sont régulièrement organisées pour améliorer la sensibilisation des élèves aux enjeux rencontrés dans les Terres et mers australes françaises.

9. Gestion des visiteurs

Le chapitre 9 recueille des informations sur les activités touristiques et la gestion des visiteurs concernant le bien.

9.1 - Estimez le nombre de visiteurs annuel (visiteurs nationaux et internationaux compris) depuis le dernier Rapport périodique

Termes clés

- [exercice de soumission de Rapports périodiques](#)

L'année dernière	0
Il y a deux ans	0
Il y a trois ans	48
Il y a quatre ans	48
Il y a cinq ans	48
L'année dernière	
Il y a deux ans	
Il y a trois ans	
Il y a quatre ans	
Il y a cinq ans	

9.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les statistiques de fréquentation

Merci de choisir la/les réponse(s) appropriée(s) pour désigner les sources d'information utilisées pour collecter les données sur les tendances précisées dans le point 9.1. Si d'autres sources sont utilisées, vous pouvez les indiquer au point 9.17.

Vous pouvez cocher plusieurs cases

9.2.1	Billets d'entrée et inscriptions	☒
9.2.2	Lieux d'hébergement	☐
9.2.3	Services de transports	☐
9.2.4	Secteur du tourisme	☐
9.2.5	Enquêtes visiteurs	☐

9.2.6	Autre	
Si vous avez choisi « Autre », précisez		

9.3 - Quelle est la durée moyenne d'une visite sur le site du patrimoine mondial ?

Termes clés
bien du patrimoine mondial

Ne cochez qu'une seule case		
9.3.1	Entre une et trois heures	
9.3.2	Une journée (sans nuitée)	
9.3.3	Un séjour (avec une nuitée)	
9.3.4	Un séjour avec deux nuitées	
9.3.5	Un séjour de plus de quatre nuitées	X

9.4 - Veuillez indiquer les sources d'information

Actuellement, environ 50 touristes par an sont autorisés à voyager dans les Terres et mers australes françaises, à bord du Marion Dufresne, lors des rotations logistiques (une douzaine par rotation). Les visites sur les îles sont peu nombreuses et strictement contrôlées. Les sites visités sont soigneusement sélectionnés au regard de la sensibilité des milieux et de l'intérêt qu'ils représentent. Depuis 2020, aucun touriste n'a été accueilli compte tenu de la crise sanitaire liée au covid-19.

9.5 - Quelles sont les dépenses moyennes approximatives des visiteurs par jour (Estimez la dépense en dollars des États-Unis) ?

Hébergement	/
Restauration et boisson	/
Transports	8789 (chambre partagée) 17340 (chambre simple)
Frais d'entrée	/
Loisirs	/
Souvenirs et autres achats au détail	7 (souvenirs de la boutique du Marion Dufresne, timbres)

9.6 - Veuillez indiquer les sources d'information

Le tarif indiqué correspond à la prestation combinant transport, hébergement et restauration sur le navire Marion Dufresne pendant un mois. Les tarifs sont publiés sur le site des Terres australes et antarctiques françaises : <https://taaf.fr/accéder-aux-territoires/tourisme-a-bord-du-marion-dufresne/participer-a-une-rotation/>

9.7 - Le système/plan de gestion du bien du patrimoine mondial intègre-t-il une stratégie, avec un plan d'actions, pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts économiques, socioculturels et environnementaux ?

Termes clés
bien du patrimoine mondial système de gestion

Ne cochez qu'une seule case		
9.7.1	Il n'y a aucune stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial.	
9.7.2	Il y a une stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais elle n'est pas mise en œuvre .	
9.7.3	Il y a une stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais il y a des insuffisances au niveau de la mise en œuvre .	
9.7.4	Il y a une stratégie planifiée et efficace de gestion du flux de visiteurs, de l'activité touristique et de ses impacts sur le bien du patrimoine mondial.	X

9.8 - Commentaires concernant la réponse fournie à la question 9.7 ci-dessus

Les visiteurs accueillis à bord du Marion Dufresne et sur les îles sont encadrés par des personnels des TAAF. Des présentations des enjeux écologiques du bien Patrimoine mondial sont effectués à bord du navire. Les sites visités sont soigneusement sélectionnés au regard de la sensibilité des milieux et de l'intérêt qu'ils représentent. Un agent de la réserve accompagne systématiquement les visiteurs pour assurer leur sensibilisation à l'environnement et veiller au respect de la réglementation.

9.9 - L'utilisation du bien par les visiteurs est-elle gérée de manière efficace pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du

bien ?

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)

Indiquez la réponse décrivant le plus précisément le niveau de gestion des visiteurs du bien du patrimoine mondial (voir la question 9.7), et si cette gestion garantit le maintien de la valeur universelle exceptionnelle (voir la question 9.1).

Ne cochez qu'une seule case

9.9.1	L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial n'est pas géré activement malgré un besoin constaté.	
9.9.2	Il y a une certaine gestion de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial.	
9.9.3	L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des améliorations pourraient être apportées.	
9.9.4	L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré efficacement et n'affecte pas sa valeur universelle exceptionnelle.	X

9.10 - L'efficacité de la gestion du tourisme est-elle régulièrement contrôlée ?

Ne cochez qu'une seule case

9.10.1	Non	
9.10.2	Oui, avec l'outil d'évaluation de la gestion du tourisme de l'UNESCO	
9.10.3	Oui, avec un autre système	X
	Si vous utilisez un autre système, précisez :: Accompagnement systématique des visiteurs sur le site	

9.11 - Comment le secteur du tourisme coopère-t-il avec la gestion du site pour enrichir les expériences du visiteur et préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ?

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)

Indiquez la réponse décrivant le plus précisément le niveau de contribution de l'industrie touristique à la mise en avant de la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial et à sa reconnaissance accrue.

Ne cochez qu'une seule case

9.11.1	Bien qu'une industrie touristique soit bien présente dans le périmètre du bien, il n'y a aucun contact entre les responsables du bien du patrimoine mondial et ceux de l'industrie touristique.	
9.11.2	Il y a des contacts entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique mais cela reste surtout limité à des questions administratives et de réglementation.	X
9.11.3	Il y a peu de coopération entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour mettre en avant la valeur universelle exceptionnelle et enrichir l'appréciation des visiteurs.	
9.11.4	Il y a une bonne coopération entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour mettre en avant la valeur universelle exceptionnelle et enrichir l'appréciation des visiteurs.	

9.12 - Comment les informations sur la valeur universelle exceptionnelle du bien sont-elles présentées et interprétées ?

Termes clés

- [interprétation](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)

En vous référant aux réponses données aux deux précédents points, utilisez cette question afin d'évaluer le niveau de présentation et d'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle sur le bien du patrimoine mondial. Indiquez parmi les réponses ci-après celle qui reflète le plus justement l'état actuel du bien.

Ne cochez qu'une seule case

9.12.1	La valeur universelle exceptionnelle du bien n'est pas présentée ni interprétée.	
9.12.2	La valeur universelle exceptionnelle du bien n'est pas présentée et interprétée comme il convient.	
9.12.3	La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien sont acceptables mais pourraient être améliorées.	X
9.12.4	La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien sont appropriées.	

9.13 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?

Pour plus d'informations sur l'usage approprié de l'emblème du patrimoine mondial, merci de visiter : [/fr/emblem/](#)

Termes clés

- [emblème du patrimoine mondial](#)

Ne cochez qu'une seule case		
9.13.1	Pas du tout exposé.	
9.13.2	Dans un seul emplacement, mais non visible par les visiteurs.	
9.13.3	Dans un seul emplacement et facilement visible par les visiteurs.	
9.13.4	Dans beaucoup d'emplacements, mais non facilement visible par les visiteurs.	
9.13.5	Dans beaucoup d'emplacements et facilement visible par les visiteurs.	X

9.14 - Comment les revenus du tourisme/apportés par les visiteurs (droits d'entrée, permis) contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Veuillez indiquer quelle réponse décrit le mieux le niveau auquel les revenus perçus contribuent à la gestion du bien du patrimoine mondial.

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)

Veuillez indiquer quelle réponse décrit le mieux le niveau auquel les revenus perçus contribuent à la gestion du bien du patrimoine mondial.

Ne cochez qu'une seule case		
9.14.1	Aucun droit d'entrée n'est collecté.	X
9.14.2	Il existe une autorité qui collecte des droits d'entrée mais cela n'est pas fait en pratique.	
9.14.3	On collecte des droits d'entrée, mais cela ne contribue pas à la gestion du bien du patrimoine mondial.	
9.14.4	On collecte des droits d'entrée et cela contribue un peu à la gestion du bien du patrimoine mondial.	
9.14.5	On collecte des droits d'entrée et cela contribue largement à la gestion du bien du patrimoine mondial.	

9.15 - Existe-t-il des initiatives locales de tourisme durable ?

Ne cochez qu'une seule case		
9.15.1	Sans objet	X
9.15.2	Non	
9.15.3	Oui	
Si vous avez répondu « Oui », précisez:		

9.16 - Les bénéfices du tourisme sont-ils partagés avec les communautés locales ?

Le tourisme peut fournir des bénéfices aux communautés par de nombreuses façons :

bénéfices économiques : le tourisme peut fournir des emplois directs à la communauté, par exemple de guides touristiques ou dans le secteur hôtelier (hôtels, bars et restaurants). Les emplois indirects sont créés par les autres secteurs comme l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, le secteur créatif (art, performances musicales) et celui de la vente au détail (souvenirs).

En plus de fournir des emplois, les investissements et les dépenses supplémentaires apportés par le tourisme peuvent soutenir une large variété de services, notamment la distribution d'eau et d'énergie, les services des routes et des transports, les services de santé, les magasins, les parkings, les infrastructures de loisirs et de divertissement et les commodités extérieures.

Le développement d'infrastructures telles que les aéroports, les routes, les écoles, les hôpitaux et les zones de commerce peuvent bénéficier aux communautés locales et peuvent aider au développement économique en permettant une multiplication des échanges et une meilleure circulation des biens et services.

Bénéfices sociaux : En mettant en valeur les spécificités de leur mode de vie, de leur histoire et de leur culture, le tourisme peut stimuler un sentiment de fierté et d'identité pour les communautés.

Bénéfices pour la conservation : le tourisme peut assurer un soutien financier à la conservation du patrimoine mondial, en rendant la destination plus authentique et attrayante pour les visiteurs et en ajoutant une valeur au marché du tourisme local.

Termes clés

- [communautés](#)

Ne cochez qu'une seule case		
-----------------------------	--	--

9.16.1	Sans objet	×
9.16.2	Non	
9.16.3	Oui	
	Si vous avez répondu « Oui », précisez ::	

9.17 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant la gestion des visites du bien du patrimoine mondial

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)

Les Terres et mers australes françaises sont des territoires qui n'accueillent aucun habitant permanent. Le gestionnaire du bien gère l'ensemble de l'activité touristique sur les îles. Les sites visités sont soigneusement sélectionnés au regard de la sensibilité des milieux et de l'intérêt qu'ils représentent. Un agent de la direction de l'environnement accompagne systématiquement les visiteurs pour assurer leur sensibilisation à l'environnement et veiller au respect de la réglementation.

10. Suivi

Le chapitre 10 recueille des informations sur l'existence de programmes de suivi et d'indicateurs pour le bien ainsi que sur la mise en œuvre de Décisions du Comité (le cas échéant).

10.1 - Existe-t-il un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et/ou sur une meilleure compréhension de sa valeur universelle exceptionnelle ?

L'activité de suivi est décrite dans le manuel de référence « Gérer le patrimoine mondial culturel » (UNESCO 2013) comme étant « au cœur du système du patrimoine mondial. Dès le processus de proposition d'inscription, il est demandé aux États parties d'aborder la question du suivi (paragraphe 132.6 des *Orientations*). Les dispositifs de suivi, dans le cadre des procédures du patrimoine mondial, incluent :

- l'identification d'indicateurs de suivi dans le format de proposition d'inscription (section 6 du format),
- le suivi réactif et le processus de l'état de conservation,
- le rapport périodique (Chapitre V des *Orientations*).

En outre, un plan de suivi général traitera l'efficacité du système de gestion et reconnaîtra et intégrera une série de conditions de suivi spécifiques visant à protéger la VUE, dont l'authenticité et l'intégrité.

[...] Comme pour les processus de gestion, les activités de suivi elles-mêmes doivent être régulièrement examinées, pour garantir que les objets du suivi sont les bons, que le suivi est conduit avec efficacité, et qu'il n'y a pas de redondance dans la production d'information ».

Termes clés

- [suivi](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)

Ne cochez qu'une seule case

10.1.1	Il n'y a aucun suivi dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou de la zone tampon, malgré un besoin constaté.	
10.1.2	Il y a un peu de suivi , mais il n'est pas planifié.	
10.1.3	Il y a un suivi important , mais il n'est pas axé sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.	
10.1.4	Il existe un programme de suivi complet et intégré portant sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.	×

10.2 - Les informations nécessaires sont-elles disponibles pour définir des indicateurs clés de mesure de l'état de conservation et sont-elles utilisées pour contrôler de quelle manière la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

Termes clés

- [indicateur](#)
- [suivi](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)

Indiquez parmi les réponses proposées celle qui décrit le mieux la situation actuelle relative aux indicateurs clés permettant d'apprécier l'état de conservation dans le cadre de l'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle du bien et en quoi l'observation de ces indicateurs contribue à la gestion du bien du patrimoine mondial.

Ne cochez qu'une seule case

10.2.1	Il y a peu ou pas d'informations disponibles sur les valeurs du bien du patrimoine mondial pour définir des indicateurs clés.	
10.2.2	L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante pour définir des indicateurs clés, mais cela n'a pas été fait .	

10.2.3	L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est appropriée et des indicateurs clés ont été définis, mais le suivi de l'état des indicateurs pourrait être amélioré.	×
10.2.4	Les informations sur les valeurs du bien du patrimoine mondial sont appropriées et des indicateurs clés ont été définis pour mesurer l'état de conservation et sont utilisés pour mesurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien.	

10.3 - Des indicateurs clés sont-ils définis et en place pour les aspects principaux suivants du bien ?

L'évaluation du succès de la gestion d'un bien du patrimoine mondial, de la protection de la valeur universelle exceptionnelle et de la contribution aux objectifs de l'UNESCO repose sur l'état de conservation du bien, l'efficacité du système de gestion, le système de gouvernance, la synergie avec les autres désignations de conservation et la contribution au développement durable.

Évaluez le niveau des indicateurs de suivi définis pour le bien.

Termes clés

- [développement durable](#)
- [gouvernance](#)
- [renforcement des capacités](#)
- [synergies](#)
- [système de gestion](#)

	Importance des indicateurs de suivi	Sans objet	Pas d'indicateurs	Indicateurs définis mais pas encore en usage	Indicateurs définis et utilisés depuis le dernier cycle de soumission de Rapports périodiques
10.3.1	État de conservation				×
10.3.2	Efficacité du système de gestion				×
10.3.3	Système de gouvernance				×
10.3.4	Synergie appropriée avec les autres désignations de conservation		×		
10.3.5	Contribution au développement durable				×
10.3.6	Renforcement des capacités				×

10.4 - Commentaires concernant les indicateurs clés adoptés pour le bien

Termes clés

- [indicateur](#)

Des indicateurs de mesure de l'état de conservation du bien ont été définis dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises et font l'objet d'un suivi attentif grâce à la mise en place d'un Observatoire territorial de la biodiversité. Ce plan de gestion ainsi que les indicateurs associés constituent également les outils de suivi pour le bien Patrimoine mondial et le classement de l'archipel Kerguelen en site Ramsar.

10.5 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants au suivi :

Évaluez la participation des groupes ci-dessous dans les activités de suivi ayant lieu au bien du patrimoine mondial, en évaluant le degré d'implication depuis « aucune participation » jusqu'à « bonne participation ». Merci de n'utiliser la réponse « sans objet » que lorsque le groupe en question n'est pas présente sur le site.

Termes clés

- [autres groupes spécifiques](#)
- [communautés](#)
- [gestionnaires de sites](#)
- [peuples autochtones](#)
- [suivi](#)

Niveau de participation; Sans objet; Aucune participation; Peu de participation; Participation moyenne; Bonne participation

Niveau de participation	0 Sans objet	1 Aucune participation	2 Peu de participation	3 Participation moyenne	4 Bonne participation
10.5.1	Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial			4	Bonne participation
10.5.2	Autorités locales, municipales			0	Sans objet
10.5.3	Communautés locales			0	Sans objet
10.5.4	Peuples autochtones			0	Sans objet
10.5.5	Propriétaires fonciers			0	Sans objet

10.5.6	Femmes	4	Bonne participation
10.5.7	Chercheurs	4	Bonne participation
10.5.8	Secteur du tourisme	0	Sans objet
10.5.9	Entreprises et industries locales	2	Peu de participation
10.5.10	ONG	0	Sans objet
10.5.11	Autres groupes spécifiques	0	Sans objet
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :		

10.6 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées du Comité du patrimoine mondial (Aller au début du chapitre 3 pour le [lien vers les rapports sur l'état de conservation](#) de la base de données du Centre du patrimoine mondial sur l'état de conservation) ?

Voir aussi les rapports sur l'état de conservation dans [la base de données SOC](#) du patrimoine mondial.

Termes clés

- [Centre du patrimoine mondial](#)
- [Comité du patrimoine mondial](#)
- [État partie](#)
- [rapport sur l'état de conservation](#)

Ne cochez qu'une seule case

10.6.1	Pas de recommandations appropriées du Comité à mettre en œuvre.	☒
10.6.2	La mise en œuvre est prévue mais n'a pas commencé.	☐
10.6.3	La mise en œuvre est en cours.	☐
10.6.4	La mise en œuvre est achevée.	☐

10.7 - Commentaires concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial

Termes clés

- [Comité du patrimoine mondial](#)

10.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le suivi

Termes clés

- [suivi](#)

11. Évaluation des principaux besoins de gestion

Le chapitre 11 établit automatiquement la liste de tous les besoins en matière de gestion, pour lesquels une action doit être entreprise et qui ont été mis en avant dans la présente section du Rapport périodique.

11.1 - Évaluation des besoins de gestion

Veuillez sélectionner les 10 principaux besoins en matière de gestion du bien (si plus de 10 besoins sont énumérés ci-dessous).

Ce point est constitué d'une liste automatiquement créée suite aux réponses données aux différents points au chapitre 4 de ce Rapport périodique. Il est indispensable d'avoir répondu à toutes les questions du chapitre 4 avant de compléter ce point.

Si plus de 10 besoins de gestion sont identifiés, merci de cocher les 10 cases correspondant aux problèmes qui selon vous requièrent le plus d'attention. Ces 10 besoins seront automatiquement repris dans le chapitre 12 pour un examen détaillé des actions à entreprendre afin de répondre à ces besoins. Si 10 ou moins de 10 besoins sont identifiés, cliquez sur toutes les cases et passez à la section suivante.

5.1	Limites et zones tampons	
5.1.3	Le bien n'a aucune zone tampon	☒
5.1.4	Le bien n'a aucune zone tampon connue ni reconnue	☒
5.2	Mesures de protection	
5.2.4	Le bien n'a aucune zone tampon	☒

5.3	Système de gestion/Plan de gestion	
5.3.7	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien	✕
5.3.9	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien	✕
6.1	Financement	
6.1.3	Le budget dont on dispose est acceptable , mais pourrait être augmenté ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion pour ce bien du patrimoine mondial	✕
6.1.10	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien du patrimoine mondial	✕
9	Gestion des visiteurs	
9.11	Il y a des contacts entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique mais cela reste surtout limité à des questions administratives et de réglementation	✕
9.12	La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien sont acceptables mais pourraient être améliorées	✕
10	Suivi	
10.2	L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est appropriée et des indicateurs clés ont été définis, mais le suivi de l'état des indicateurs pourrait être amélioré	✕

Veuillez sélectionner 0 points supplémentaires

12. Résumé et conclusions

Le chapitre 12 met en lumière les facteurs positifs et négatifs les plus importants qui ont été soulignés dans la présente section du Rapport périodique.

12.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

Les facteurs générés ci-dessous indiquent si leur origine est interne ou extérieure au bien. Dans les champs textuels, précisez :

- de quelle(s) manière(s) les attributs de valeur universelle exceptionnelle (chapitre 3) et la valeur universelle exceptionnelle sont affectés ;
- les actions mises en œuvre pour répondre aux impacts de ces facteurs ;
- le suivi mis en place pour définir l'envergure du facteur négatif et sa tendance ;
- le calendrier de mise en œuvre de ces actions et du suivi ; et
- l'autorité responsable (ou autres) de ces initiatives.

Une boîte de dialogue est également à votre disposition afin de recueillir toute information ou commentaire complémentaire relatif à chaque facteur.

12.1.1 - Résumé - Facteurs affectant le bien

Termes clés

- [facteurs affectant le bien](#)

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
4.2	Infrastructures de transport						
4.2.4	Infrastructures de transport maritime	Les infrastructures de transport maritime restent très limitées dans les bases australes. Leur emprise terrestre est réduite et toutes sont localisées dans le périmètre des bases. Leur impact sur le paysage et les milieux naturels est faible.	Il n'est pas prévu de construire de nouvelles infrastructures de transport maritime. Des aménagements sont prévus à Amsterdam pour permettre des rotations logistiques maritimes et ainsi réduire l'utilisation de moyens aériens.	Un suivi de l'impact des aménagements des infrastructures de transport maritime est mis en place pendant la durée des travaux et les années suivantes.	Chaque opération d'aménagement possède son calendrier propre.	Terres australes et antarctiques françaises	/
4.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						
4.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables	Les infrastructures liées aux énergies renouvelables installées dans les Australes ont une emprise au sol, qui reste néanmoins réduite et limitée au périmètre des bases. Elles permettent par ailleurs de réduire la consommation d'énergie carbonée.	Dans le cadre du plan climat mis en place par les TAAF, il est prévu d'accroître la consommation d'énergie renouvelable dans les districts dans les prochaines années. Plusieurs projets d'installation photovoltaïque ou houlomotrice sont à	Le plan de gestion 2018-2027 du bien prévoit la définition et mise en œuvre d'un schéma directeur énergie renouvelable et la réalisation d'un état des lieux des alternatives énergétiques adoptées par d'autres sites isolés.	Les actions liées aux énergies renouvelables possèdent leur propre calendrier prévu par le plan de gestion 2018-2027 et le plan climat.	Terres australes et antarctiques françaises	/

			l'étude.				
4.3.3	Infrastructures liées aux énergies non renouvelables	Les infrastructures liées aux énergies non renouvelables ont un impact négatif sur les écosystèmes des îles Australes, étant à l'origine de pollution atmosphérique. Leur emprise au sol est néanmoins réduite.	Les TAAF prévoient de réduire la dépendance des bases australes aux énergies non renouvelables, par une politique d'amélioration de l'efficacité énergétique et de déploiement d'énergie renouvelable.	Le plan de gestion 2018-2027 du bien prévoit de poursuivre l'isolation thermique des bâtiments pour réduire la consommation d'énergie non renouvelable et d'étudier plusieurs alternatives à ces types d'énergie.	Les actions liées aux énergies non renouvelables possèdent leur propre calendrier prévu par le plan de gestion 2018-2027 et le plan climat.	Terres australes et antarctiques françaises	/
4.4	Pollution						
4.4.1	Pollution des océans	La pollution des océans, par les déchets solides, les hydrocarbures, peut affecter l'ensemble des espèces marines, que ce soit les oiseaux, mammifères marins, poissons, invertébrés, ainsi que leurs habitats.	Des prescriptions techniques et guides de bonne pratique sont transmis aux navires transitant dans les eaux des Terres et mers australes françaises, pour réduire au maximum la pollution et les rejets.	Le plan de gestion du bien prévoit un code de bonne conduite à destination des navires de pêche, l'adoption d'un plan POLMAR pour éviter la pollution par hydrocarbure et la rédaction d'un plan d'action de réduction des pollutions marines.	Les actions du plan de gestion sont prévues pour 2028. D'autres initiatives sont portées à l'échelle internationale par l'État français selon un calendrier propre.	Terres australes et antarctiques françaises Armateurs de pêche et Marion Dufresne Marine nationale	/
4.10	Changement climatique/problèmes météorologiques						
4.10.1	Tempêtes	Les fortes tempêtes peuvent avoir un impact sur les populations d'oiseaux marins, en raison de glissements de terrain pouvant occasionner des pertes dans les colonies de manchots royaux ou des destructions de nids.	Après la manifestation de ces phénomènes extrêmes, un suivi des populations affectées est mis en place pour évaluer l'ampleur de l'impact sur les espèces concernées.	Des suivis plusieurs mois/ années après l'événement sont mis en place par les équipes scientifiques et le gestionnaire des Terres et mers australes françaises sur les populations affectées par les fortes tempêtes.	Afin d'évaluer d'éventuels impacts à long terme, des suivis sont réalisés immédiatement puis quelques mois/années après la manifestation du phénomène.	Le gestionnaire des Terres australes et antarctiques françaises et les équipes scientifiques (IPEV)	/
4.10.3	Sécheresses	Une baisse des précipitations est observée dans l'ensemble du bien pouvant générer à l'avenir des épisodes de sécheresse ayant un impact sur la végétation ainsi que sur la disponibilité en eau.	Si un épisode de sécheresse est observé, un suivi des espèces affectées peut être mis en place pour évaluer l'ampleur de l'impact. Toutefois, à ce jour, seule une baisse de la pluviométrie est mesurée, aucune sécheresse caractérisée n'a été recensée	En cas d'épisode de sécheresse caractérisée, le suivi des espèces affectées peut être mis en place par les équipes scientifiques et le gestionnaire des Terres et mers australes françaises.	En cas de sécheresse, le suivi peut être réalisé quelques mois à quelques années après l'événement afin d'identifier un éventuel impact négatif à long terme sur les espèces.	Le gestionnaire des Terres australes et antarctiques françaises et les équipes scientifiques (IPEV)	/
4.10.5	Modification des eaux de l'océan	Les paramètres des eaux de l'océan (température, pH, salinité) ne sont mesurés qu'occasionnellement ou de manière localisée. Une modification de ces paramètres pourrait cependant affecter les espèces marines (répartition, alimentation, reproduction)	Les données ne permettent pas à ce jour d'identifier une modification d'ampleur des paramètres physico-chimiques de l'océan. Les programmes de recherche s'investissent de manière croissante sur cette question.	Des suivis des paramètres environnementaux océaniques sont réalisés dans le cadre des campagnes OBS-AUSTRAL (janvier-mars de chaque année) mais ne permettent pas à ce jour de mettre en avant une modification des eaux de l'océan dans le bien.	Campagnes océanographiques OBS-AUSTRAL (janvier à mars chaque année).	Instituts de recherche (Ifremer, MNHN, Sorbonne Université, etc.), en lien avec les Terres australes et antarctiques françaises, gestionnaire du bien	/
4.10.6	Températures extrêmes	Les températures extrêmes, observées de manière occasionnelle dans le bien, peuvent avoir un impact sur l'ensemble des espèces végétales et animales, en particulier en période de reproduction et pour les poussins/juvéniles.	Les données ne permettent pas à ce jour d'identifier une modification d'ampleur des températures. Une analyse plus fine des impacts des extrêmes doit encore être menée et fait l'objet d'un effort de recherche croissant.	Les suivis des températures sont réalisés par Météo-France mais ne permettent pas à ce jour de mettre en avant une modification d'ampleur. Une analyse des températures extrêmes doit encore être menée.	Non défini	Météo-France	/
4.12	Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes						

4.12.2	Espèces envahissantes/exotiques terrestres	Les espèces exotiques envahissantes (EEE) affectent l'ensemble des espèces terrestres et des oiseaux marins du bien (prédation, compétition avec les espèces endémiques, plus grande résilience au changement climatique que les espèces natives).	Afin de préserver la biodiversité sur le long terme, un ensemble de mesures préventives visant à réduire les risques d'introduction et de dissémination d'espèces exotiques sont mises en œuvre ainsi que des actions de lutte et d'éradication.	Afin de gérer les risques associés à l'introduction et à la dissémination d'espèces exotiques, de nombreuses actions de biosécurité et de gestion des mammifères introduits sont prévues par le plan de gestion du bien sur la période 2018-2027.	Les actions de gestion des mammifères introduits et de biosécurité possèdent leur propre calendrier prévu par le plan de gestion 2018-2027.	Terres australes et antarctiques françaises	/
4.12.3	Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce	Les espèces exotiques envahissantes d'eau douce modifient l'équilibre écologique de certains milieux (rivières, fjords), sans impacter profondément les espèces terrestres et les oiseaux marins du bien.	Le programme SALMEVOL géré par l'IPEV porte sur l'écologie évolutive des salmonidés, dans le contexte particulier de la réussite de la colonisation des îles Kerguelen par certaines des espèces qui y ont été introduites il y a 60 ans.	Le programme de recherche retrace l'évolution des populations de salmonidés de 1954 à aujourd'hui.	Le programme de recherche réalise régulièrement des rapports scientifiques.	Programme SALMEVOL (IPEV-1041)	/

Résumé - Facteurs affectant le bien complété

12.2. Tableau récapitulatif 2 – Besoins en matière de gestion

12.2.1 - Résumé - Besoins en matière de gestion

Cette section liste les 10 principaux besoins en matière de gestion du bien sélectionnés au chapitre 11. Dans les champs textuels, indiquer les actions mises en œuvre pour répondre à ces besoins en matière de gestion ; le calendrier de mise en œuvre de ces actions ; et l'autorité responsable (ou autres) de ces initiatives. Une boîte de dialogue est également à votre disposition afin de recueillir toute information ou commentaire complémentaire relatif à chaque facteur.

5.1	Limites et zones tampons					
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
5.1.3	Le bien n'a aucune zone tampon	Une zone tampon n'est pas justifiée, au regard de l'étendue du périmètre du bien qui constitue l'une des plus grandes aires marines protégées au monde. L'extension proposée du périmètre du bien permettra un renforcement de la protection.	Sans objet	Sans objet	/	
5.1.4	Le bien n'a aucune zone tampon connue ni reconnue	Une zone tampon n'est pas justifiée, au regard de l'étendue du périmètre du bien qui constitue l'une des plus grandes aires marines protégées au monde. L'extension proposée du périmètre du bien permettra un renforcement de la protection.	/	/	/	
5.2	Mesures de protection					
5.2.4	Le bien n'a aucune zone tampon	Une zone tampon n'est pas justifiée, au regard de l'étendue du périmètre du bien qui constitue l'une des plus grandes aires marines protégées au monde. L'extension proposée du périmètre du bien permettra un renforcement de la protection.		Sans objet	Sans objet	/
5.3	Système de gestion/Plan de gestion					
5.3.7	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien	Le gestionnaire du bien n'a pas eu connaissance du document d'orientations sur les impacts du changement climatique lors de l'élaboration de son plan de gestion. Le renouvellement du plan de gestion en 2028 donnera l'occasion de s'y référer.	Document à prendre en compte lors du renouvellement du plan de gestion, à compter de 2028		Terres australes et antarctiques françaises	/

5.3.9	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien	Le gestionnaire du bien n'a pas eu connaissance de la Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes lors de l'élaboration de son plan de gestion. Le renouvellement du plan de gestion en 2028 donnera l'occasion de s'y référer.	Document à prendre en compte lors du renouvellement du plan de gestion, à compter de 2028	Terres australes et antarctiques françaises	/
6.1	Financement				
6.1.3	Le budget dont on dispose est acceptable , mais pourrait être augmenté ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion pour ce bien du patrimoine mondial	Le gestionnaire du bien s'est engagé dans une démarche de diversification des sources de financement des actions de conservation de la biodiversité. En particulier, une stratégie de développement du mécénat est en cours d'élaboration.	Démarche engagée à compter de 2022	Terres australes et antarctiques françaises	/
6.1.10	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien du patrimoine mondial	Le gestionnaire du bien n'a pas eu connaissance de la Stratégie de renforcement des capacités lors de l'élaboration de son plan de gestion. Le renouvellement du plan de gestion en 2028 donnera l'occasion de s'y référer.	Document à prendre en compte lors du renouvellement du plan de gestion, à compter de 2028	Terres australes et antarctiques françaises	/
9	Gestion des visiteurs				
9.11	Il y a des contacts entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique mais cela reste surtout limité à des questions administratives et de réglementation	Le gestionnaire du bien ne souhaite pas étendre davantage l'activité touristique en raison des priorités liées aux enjeux de conservation et de gestion. Il n'est donc pas envisagé de développer des liens étroits avec l'industrie touristique	Sans objet	Sans objet	/
9.12	La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien sont acceptables mais pourraient être améliorées	Les agents de la Réserve naturelle sont formés à l'accompagnement des touristes et visiteurs avant le départ ainsi que lors de la passation sur district cependant les ressources documentaires à leur disposition pourraient être mises à jour.	/	Terres australes et antarctiques françaises	/
10	Suivi				
10.2	L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est appropriée et des indicateurs clés ont été définis, mais le suivi de l'état des indicateurs pourrait être amélioré	Un observatoire territorial de la biodiversité sous format numérique est en cours de création et permettra d'assurer un suivi rigoureux et dynamique de l'état des indicateurs du bien.	Un personnel est chargé depuis 2021 de créer et stabiliser un outil numérique dynamique permettant d'héberger et consulter les indicateurs utilisés par le gestionnaire du bien pour le suivi de ses espaces protégés.	Terres australes et antarctiques françaises, Observatoire national de la biodiversité	La numérisation de l'outil permet d'avoir une vision plus fine et dynamique des indicateurs.

12.3. Conclusions finales sur l'état de conservation du bien

12.3.1 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial?

Termes clés

- [authenticité](#)
- [bien du patrimoine mondial](#)
- [critères \(patrimoine mondial\)](#)
- [facteurs affectant le bien](#)
- [patrimoine naturel](#)

En vous référant aux réponses fournies sur la valeur universelle exceptionnelle, sur la protection, la gestion et le suivi du bien et aux tableaux récapitulatifs des facteurs affectant le bien et des besoins en matière de gestion, veuillez indiquer la réponse reflétant le plus justement l'état actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial.

Ne cochez qu'une seule case

12.3.1.1	Sans objet (pour les biens inscrits exclusivement sur la base des critères vii à x (biens naturels du patrimoine mondial)).	☒
12.3.1.2	L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été perdue .	☐
12.3.1.3	L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été gravement compromise par les facteurs décrits dans ce rapport.	☐
12.3.1.4	L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été compromise par les facteurs décrits dans ce rapport.	☐
12.3.1.5	L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été préservée .	☐

12.3.2 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial?

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [intégrité](#)

En vous référant aux réponses fournies sur la valeur universelle exceptionnelle, sur la protection, la gestion et le suivi du bien et aux tableaux récapitulatifs des facteurs affectant le bien et des besoins en matière de gestion, veuillez indiquer la réponse reflétant le plus justement l'état actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial.

Ne cochez qu'une seule case

12.3.2.1	L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été préservée .	☒
12.3.2.2	L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été compromise par les facteurs décrits dans ce rapport.	☐
12.3.2.3	L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été gravement compromise par les facteurs décrits dans ce rapport.	☐
12.3.2.4	L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été perdue .	☐

12.3.3 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel de la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial?

La valeur universelle exceptionnelle (VUE) représente le fondement du patrimoine mondial (incluant les propositions d'inscription, le processus de soumission de Rapports périodiques etc.) et constitue la base des activités de protection et de gestion d'un bien.

Les *Orientations* (paragraphe 77-78) stipulent qu'un bien a une valeur universelle exceptionnelle s'il répond à un ou plus des dix Critères, et que ledit bien doit également répondre aux conditions d'intégrité et/ou d'authenticité et bénéficier d'un système adapté de protection et de gestion pour assurer sa sauvegarde.

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [facteurs affectant le bien](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)

En vous référant aux réponses fournies sur la valeur universelle exceptionnelle, sur la protection, la gestion et le suivi du bien et aux tableaux récapitulatifs des facteurs affectant le bien et des besoins en matière de gestion, veuillez indiquer la réponse reflétant le plus justement l'état actuel de la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial.

Ne cochez qu'une seule case

12.3.3.1	La valeur universelle exceptionnelle du bien a été préservée .	X
12.3.3.2	La valeur universelle exceptionnelle du bien a été altérée par les facteurs décrits dans ce rapport, mais la situation est traitée à travers des actions de gestion effectives .	
12.3.3.3	La valeur universelle exceptionnelle du bien a été gravement altérée par les facteurs décrits dans ce rapport, mais la situation peut être résolue ou est actuellement résolue à travers des actions de gestion .	
12.3.3.4	Le bien du patrimoine mondial a perdu sa valeur universelle exceptionnelle .	

12.3.4 - Quel est l'état actuel des autres valeurs du bien ?

Termes clés

- [bien du patrimoine mondial](#)
- [valeurs](#)

En vous référant aux réponses fournies sur la valeur universelle exceptionnelle, sur la protection, la gestion et le suivi du bien et aux tableaux récapitulatifs des facteurs affectant le bien et des besoins en matière de gestion, veuillez indiquer la réponse reflétant le plus justement l'état actuel des autres valeurs culturelles et/ou naturelles importantes du bien du patrimoine mondial.

Ne cochez qu'une seule case

12.3.4.1	D'autres valeurs culturelles et/ou naturelles importantes se dégradent sérieusement et ont un impact sur l'état de conservation du bien du patrimoine mondial.	
12.3.4.2	D'autres valeurs culturelles et/ou naturelles importantes se dégradent et ont un impact sur l'état de conservation du bien du patrimoine mondial.	
12.3.4.3	D'autres valeurs culturelles et/ou naturelles importantes se dégradent partiellement , mais l'état de conservation du bien du patrimoine mondial n'a pas subi d'impact notable .	
12.3.4.4	D'autres valeurs culturelles et/ou naturelles importantes et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont intacts .	X

12.3.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'état de conservation du bien

En vous référant aux réponses du chapitre 12, merci de bien vouloir apporter tout commentaire complémentaire sur l'état de conservation général du bien du patrimoine mondial.

13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial

Le chapitre 13 recueille des informations concernant l'impact du statut de bien du patrimoine mondial sur plusieurs sujets, en mettant particulièrement l'accent sur la politique de développement durable du patrimoine mondial (adoptée en 2015).

13.1 - Veuillez évaluer l'impact du statut de patrimoine mondial sur chacun des points suivants

Veuillez évaluer les impacts du statut de patrimoine mondial sur chacune des zones énumérées, en évaluant le niveau : négatif à très positif ou par sans objet, le cas échéant.

La question est modifiée à partir du format de Rapport périodique du deuxième cycle et comprend un groupe plus large de parties prenantes pour prendre en compte la politique de développement durable du patrimoine mondial (adoptée en 2015).

Termes clés

- [bénéfices des écosystèmes](#)
- [cadre juridique, patrimoine mondial](#)
- [communautés](#)
- [conservation](#)
- [diversité culturelle](#)
- [égalité des genres](#)
- [inclusion et équité sociales](#)
- [parvenir à l'égalité des genres](#)
- [peuples autochtones](#)
- [prévention des conflits](#)
- [services des écosystèmes](#)
- [statut de patrimoine mondial](#)
- [suivi](#)

	0 Sans objet	1 Négatif	2 Pas d'impact	3 Positif	4 Très positif
13.1.1	Conservation			3	Positif
13.1.2	Recherche et suivi			2	Pas d'impact

13.1.3	Efficacité de la gestion	3	Positif
13.1.4	Qualité de vie des communautés locales et groupes autochtones	0	Sans objet
13.1.5	Reconnaissance	4	Très positif
13.1.6	Éducation	4	Très positif
13.1.7	Aménagement d'infrastructures	3	Positif
13.1.8	Financement du bien	3	Positif
13.1.9	Coopération internationale	4	Très positif
13.1.10	Soutien politique pour la conservation	3	Positif
13.1.11	Cadre juridique/de politique générale pour la conservation	3	Positif
13.1.12	Promotion	3	Positif
13.1.13	Coordination institutionnelle	2	Pas d'impact
13.1.14	Sécurité	0	Sans objet
13.1.15	Égalité des genres	2	Pas d'impact
13.1.16	Services/avantages pour les communautés locales au niveau de l'écosystème	0	Sans objet
13.1.17	Inclusion sociale et équité et renforcement des opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou géographique, de la religion ou de la situation économique ou autre	0	Sans objet
13.1.18	Promotion d'un développement économique local inclusif et amélioration des moyens de subsistance	0	Sans objet
13.1.19	Contribution à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle sur le périmètre et à proximité des biens du patrimoine	0	Sans objet
13.1.20	Autre	0	Sans objet
	Si vous avez choisi « Autre », précisez :		

13.2 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial et ses impacts

Termes clés

- [statut de patrimoine mondial](#)

En vous référant à la réponse apportée au point 13.1, utilisez cette boîte de dialogue afin de faire tout commentaire (par ex. explications des réponses données précédemment, sources, et/ou conclusions ou recommandations sur les informations relatives au statut de patrimoine mondial).

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a permis d'accroître la reconnaissance nationale et internationale du patrimoine exceptionnel des Terres et mers australes françaises. Des liens avec d'autres gestionnaires ont également été développés, permettant un partage d'expérience et un transfert de compétences précieux. Cela a aussi contribué à responsabiliser les autorités en charge de la gestion du bien dans leurs activités et les aménagements réalisés sur le terrain.

14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

Le chapitre 14 donne l'occasion d'apporter un exemple de bonne pratique mise en œuvre à l'échelle du bien dans la protection, l'identification, la conservation ou la préservation du patrimoine mondial.

14.1 - Exemple de bonne pratique de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du bien du patrimoine mondial

Indiquez dans la case ci-après un exemple de bonne pratique de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du bien du patrimoine mondial, le cas échéant.

Termes clés

- [conservation](#)
- [protection et gestion](#)

Afin de limiter et détecter l'introduction volontaire ou involontaire d'espèces exotiques, via les personnes et via le fret, les Terres australes et antarctiques françaises mettent en œuvre, depuis 2020, une stratégie qui coordonne les actions et les acteurs autour de la biosécurité. De fait, les TAAF travaillent en partenariat avec leurs fournisseurs et assurent elles-mêmes la biosécurité des denrées, équipements, matériaux et contenants qu'elles importent sur les bases australes.

14.2 - Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonne pratique au niveau du bien

Termes clés

- [développement durable](#)
- [gouvernance](#)
- [renforcement des capacités](#)
- [synergies](#)

Vous pouvez cocher plusieurs cases

14.2.1	Développement durable	
14.2.2	Synergies	
14.2.3	État de conservation	
14.2.4	Gestion	×
14.2.5	Gouvernance	×
14.2.6	Renforcement des compétences	×

15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

Le chapitre 15 évalue le format, le contenu et le processus de soumission des Rapports périodiques, notamment la manière dont les données générées sont utilisées, ainsi que la formation et les orientations disponibles pour les personnes interrogées.

15.1. Pertinence de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.1.1 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension des points suivants ?

Termes clés

- [authenticité](#)
- [Convention du patrimoine mondial](#)
- [exercice de soumission de Rapports périodiques](#)
- [intégrité](#)
- [rapport \(patrimoine mondial\)](#)
- [suivi](#)
- [valeur universelle exceptionnelle](#)

Vous pouvez cocher plusieurs cases

15.1.1.1	La <i>Convention du patrimoine mondial</i> .	×
15.1.1.2	Le concept de valeur universelle exceptionnelle.	×
15.1.1.3	La valeur universelle exceptionnelle du bien.	×
15.1.1.4	Le concept d'intégrité et/ou d'authenticité.	×
15.1.1.5	L'intégrité et/ou l'authenticité du bien.	×
15.1.1.6	L'efficacité de la gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle.	×
15.1.1.7	Le suivi et l'établissement de rapports.	

15.1.2 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission des Rapports périodiques par les entités suivantes

Chaque exercice de soumission de Rapports périodiques génère une série de recommandations et d'actions de suivi en lien avec la conservation du bien. Dans cette question, il vous est demandé d'évaluer, sur une échelle de zéro à quatre, le suivi de ces conclusions et recommandations par différents acteurs.

Termes clés

- [Centre du patrimoine mondial](#)
- [État partie](#)
- [exercice de soumission de Rapports périodiques](#)
- [gestionnaires de sites](#)
- [ICCROM International/régional](#)
- [ICOMOS](#)
- [Organisations consultatives \(de la Convention du patrimoine mondial\)](#)
- [UICN](#)

Suivi	0 Non nécessaire	1 Pas de suivi	2 Peu de suivi	3 Suivi moyen	4 Bon suivi
-------	------------------	----------------	----------------	---------------	-------------

15.1.2.1	État partie	0	Non nécessaire
15.1.2.2	Gestionnaires de sites	0	Non nécessaire
15.1.2.3	Centre du patrimoine mondial	0	Non nécessaire
15.1.2.4	Organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM)	0	Non nécessaire

15.2. Utilisation des données

15.2.1 - Comment les autorités responsables du bien prévoient-elles d'utiliser les données enregistrées à l'occasion de ce cycle de Rapports périodiques ?

Termes clés

- [conservation](#)
- [exercice de soumission de Rapports périodiques](#)
- [protection et gestion](#)
- [sensibilisation](#)

Vous pouvez cocher plusieurs cases

15.2.1.1	Révision des priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine	
15.2.1.2	Mise à jour des plans de gestion	✕
15.2.1.3	Collecte de fonds	
15.2.1.4	Sensibilisation	✕
15.2.1.5	Promotion	✕
15.2.1.6	Autre	
Si vous avez choisi « Autre », précisez :		

15.2.2 - Commentaires sur l'utilisation des données de ce cycle de soumission des Rapports périodiques

Le renouvellement du plan de gestion en 2028 sera l'occasion de s'appuyer sur les ressources documentaires fournies par l'UNESCO pour appuyer le gestionnaire du bien patrimoine mondial.

15.3. Délais et ressources

15.3.1 - Entités ayant participé au remplissage de ce questionnaire en ligne (cocher autant de cases que nécessaire)

Termes clés

- [agences/institutions chargées du patrimoine culturel et/ou naturel](#)
- [autres groupes spécifiques](#)
- [commission nationale pour l'UNESCO](#)
- [désignation internationale](#)
- [gestionnaires de sites](#)
- [ICCROM International/régional](#)
- [ICOMOS](#)
- [peuples autochtones](#)
- [UICN](#)

Cette question vise à déterminer tous les groupes/individus ayant participé au remplissage de ce questionnaire.

Vous pouvez cocher plusieurs cases

15.3.1.1	Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel.	✕
15.3.1.2	Gestionnaire/coordonateurs/personnel du site.	✕
15.3.1.3	Points focaux des autres conventions/programmes internationaux.	
15.3.1.4	Responsables des sites désignés dans le cadre d'autres conventions/programmes internationaux.	

15.3.1.5	Personnel d'autres biens du patrimoine mondial.	
15.3.1.6	Commission nationale pour l'UNESCO.	
15.3.1.7	Communautés locales.	
15.3.1.8	Peuples autochtones.	
15.3.1.9	Autres groupes spécifiques (décrivez brièvement les groupes concernés).	
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :		
15.3.1.11	Organisations non gouvernementales	
15.3.1.12	ICOMOS international	
15.3.1.13	ICOMOS national/régional	
15.3.1.14	UICN international	
15.3.1.15	UICN national/régional	
15.3.1.16	ICCROM international/régional	
15.3.1.17	Experts extérieurs	
15.3.1.18	Donateurs	
15.3.1.19	Autre (veuillez préciser)	
Si vous avez choisi « Autre », veuillez préciser :		

15.3.2 - L'équilibre entre les genres a-t-il été respecté et appliqué dans le remplissage du présent questionnaire ?

Termes clés

- [égalité des genres](#)
- [contribution et participation équilibrées entre hommes et femmes](#)
- [genre](#)

Ne cochez qu'une seule case

15.3.2.1	L'équilibre entre les genres n'a pas été explicitement pris en compte ou mis en œuvre dans le processus.	☒
15.3.2.2	L'équilibre entre les genres a été intégré de façon limitée dans le cadre du processus.	☐
15.3.2.3	L'équilibre entre les genres a été explicitement intégré au processus mais des insuffisances subsistent au niveau de la mise en œuvre .	☐
15.3.2.4	L'équilibre entre les genres est explicitement intégré et efficacement mis en œuvre dans le processus.	☐

15.3.3 - Avez-vous eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires et remplir ce questionnaire ?

Ne cochez qu'une seule case

15.3.3.1	Non	☐
15.3.3.2	Oui	☒

15.3.4 - Estimez le temps (heures de travail) nécessaire pour remplir ce questionnaire

Recueil de données	40
Consultation des parties prenantes	
Remplissage du questionnaire	60

15.3.5 - Avez-vous mobilisé des ressources supplémentaires pour remplir ce questionnaire ?

Avez-vous mobilisé des ressources supplémentaires pour remplir ce questionnaire ?

		Non	Oui
15.3.5.1	Ressources humaines		✕
15.3.5.2	Ressources financières pour l'organisation des réunions de consultation/formations		✕

15.4. Format et contenu du Rapport périodique

15.4.1 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter ce questionnaire ?

Ne cochez qu'une seule case

15.4.1.1	Seule une petite partie de l'information requise était accessible.	
15.4.1.2	Les informations requises n'étaient pas toutes accessibles .	
15.4.1.3	La majeure partie des informations requises était accessible.	✕
15.4.1.4	La totalité des informations requises était accessible.	

15.4.2 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?

Évaluez la facilité/difficulté d'utilisation du questionnaire et de compréhension des questions.

		Très difficile	Difficile	Facile	Très facile
15.4.2.1	Facilité d'utilisation du questionnaire			✕	
15.4.2.2	Clarté des questions		✕		

15.4.3 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

- Intégrer des sections commentaires et justifications pour chaque question afin de pouvoir préciser les éléments de réponse. - Améliorer la traduction du questionnaire en français (ex : "major impact" ne signifie pas nécessairement impact catastrophique surtout s'il s'agit d'un impact positif). - Différencier les impacts positifs et négatifs, les origines intérieures et extérieures dans les tableaux générés automatiquement au 4.16 pour une interprétation plus précise des réponses apportées.

15.5. Formation et conseils

15.5.1 - Veuillez évaluer le soutien des entités suivantes en matière de formation et de conseils pour compléter le questionnaire

Termes clés

- [Centre du patrimoine mondial](#)
- [commission nationale pour l'UNESCO](#)
- [ICCROM International/régional](#)
- [ICOMOS](#)
- [UICN](#)
- [UICN national/régional](#)

Niveau de soutien	0 Sans objet	1 Pas de soutien	2 Peu de soutien	3 Soutien moyen	4 Bon soutien
15.5.1.1	Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	0	Sans objet		
15.5.1.2	UNESCO (autres secteurs/bureaux hors-siège)	0	Sans objet		
15.5.1.3	Commission nationale pour l'UNESCO	0	Sans objet		
15.5.1.4	ICOMOS international	0	Sans objet		
15.5.1.5	UICN international	0	Sans objet		
15.5.1.6	ICCROM international/régional	0	Sans objet		
15.5.1.7	ICOMOS national/régional	0	Sans objet		
15.5.1.8	UICN national/régional	3	Soutien moyen		

15.5.2 - Veuillez évaluer le niveau d'aide reçu des entités suivantes pour remplir le questionnaire du Rapport périodique

Termes clés

- Centre du patrimoine mondial
- commission nationale pour l'UNESCO
- ICCROM International/régional
- point focal national (patrimoine mondial)
- UICN national/régional

Niveau de soutien	0 Sans objet	1 Pas de soutien	2 Peu de soutien	3 Soutien moyen	4 Bon soutien
15.5.2.1	Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO			0	Sans objet
15.5.2.2	Représentant de l'État partie (Point focal national)			4	Bon soutien
15.5.2.3	Autres secteurs de l'UNESCO (par ex. bureaux hors siège)			0	Sans objet
15.5.2.4	Commission nationale pour l'UNESCO			0	Sans objet
15.5.2.5	ICOMOS international			0	Sans objet
15.5.2.6	ICCROM international/régional			0	Sans objet
15.5.2.7	ICOMOS national/régional			0	Sans objet
15.5.2.8	UICN national/régional			3	Soutien moyen
15.5.2.9	UICN international			0	Sans objet

15.5.3 - Les sources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, préparées par le Centre du patrimoine mondial, vous ont-elles aidé à remplir ce questionnaire ?

Termes clés

- Centre du patrimoine mondial
- exercice de soumission de Rapports périodiques

Ne cochez qu'une seule case

15.5.3.1	Sans objet (ces ressources n'ont pas été utilisées)	☒
15.5.3.2	Non	☐
15.5.3.3	Oui	☐

15.5.4 - Veuillez fournir d'autres commentaires sur les ressources de formation en ligne et les changements que vous aimeriez voir mise en œuvre.

15.6. Actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

15.6.1 - Résumé des actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

Cette question fait la synthèse de tous les changements qui doivent être faits concernant les informations sur votre bien du patrimoine mondial qui ont été mis en avant dans le présent Rapport périodique (par exemple toute modification des informations préremplies dans certaines questions, etc.) et qui doivent être approuvés par le Comité du patrimoine mondial.

Termes clés

- Comité du patrimoine mondial

Pas d'éléments proposés pour mise à jour.

15.7. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.7.1 - Veuillez fournir des commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

Indiquez vos commentaires (par ex. explications des réponses données précédemment, sources, et/ou conclusions ou recommandations sur les informations relatives à l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques). Merci de noter que cette boîte de commentaire a une limite du nombre de caractères qui apparaîtra lorsque vous tapez votre réponse.

Termes clés

- [exercice de soumission de Rapports périodiques](#)

- Intégrer des sections commentaires et justifications pour chaque question afin de pouvoir préciser les éléments de réponse. - Améliorer la traduction du questionnaire en français (ex : "major impact" ne signifie pas nécessairement impact catastrophique surtout s'il s'agit d'un impact positif). - Différencier les impacts positifs et négatifs, les origines intérieures et extérieures dans les tableaux générés automatiquement au 4.16 pour une interprétation plus précise des réponses apportées.

15.7.2 - Merci d'avoir répondu à toutes les questions. Nous vous invitons à contacter votre Point focal pour qu'il/elle valide et envoie le questionnaire au Centre du patrimoine mondial.

Merci d'avoir complété entièrement ce questionnaire.

Termes clés

- [point focal national \(patrimoine mondial\)](#)